



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission	7
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	11
D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	50
A. Vue d'ensemble	50
B. Contributions non budgétisées	51
C. Gains d'efficacité	51
D. Taux de vacance de postes	51
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	53
F. Formation	53
G. Lutte contre la violence au sein des communautés	54
H. Projets à effet rapide	56
III. Analyse des variations	56



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	61
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 65/256 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	62
Annexes		
I.	Définitions	68
II.	Organigrammes	70
III.	Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en oeuvre	72
	Carte	81

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 810 305 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 940 membres de contingents, 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 fournis par des gouvernements), 2 940 membres d'unités de police constituées, 668 agents recrutés sur le plan international, 1 532 agents recrutés sur le plan national et 277 Volontaires des Nations Unies, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	295 307,0	396 341,3	369 980,5	(26 360,8)	(6,7)
Personnel civil	148 000,6	157 429,1	172 862,6	15 433,5	9,8
Dépenses opérationnelles	270 433,0	300 057,0	267 461,9	32 595,1	(10,9)
Montant brut	713 740,6	853 827,4	810 305,0	(43 522,4)	(5,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 152,8	17 314,6	18 070,0	755,4	4,4
Montant net	699 587,8	836 512,8	792 235,0	(44 277,8)	(5,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	713 740,6	853 827,4	810 305,0	(43 522,4)	(5,1)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements ^d	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	21	12	21	–	–	54
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	15	18	18	–	–	51
Composantes										
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	81	118	49	48	–	296
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	78	120	47	48	–	293
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit										
Effectif approuvé 2010/11	–	8 940	1 351	2 940	50	51	50	42	100	13 524
Effectif proposé 2011/12	–	8 940	1 351	2 940	47	54	50	42	100	13 524
Droits de l'homme										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	24	32	12	11	–	79
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	23	32	12	11	–	78
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	6	9	7	1	–	23
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	6	9	7	1	–	23
Appui										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	351	1 011	304	175	–	1 841
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	306	1 054	304	175	–	1 839
Total										
Effectif approuvé 2010/11	–	8 940	1 351	2 940	533	1 233	443	277	100	15 817
Effectif proposé 2011/12	–	8 940	1 351	2 940	475	1 287	438	277	100	15 808
Variation nette	–	–	–	–	(58)	54	(5)	–	–	(9)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Compris dans les 1 451 membres de la Police des Nations Unies dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Par sa résolution 1944 (2010), le Conseil a prorogé jusqu'au 15 octobre 2011 le mandat de la MINUSTAH et décidé de maintenir à leur niveau global actuel les effectifs de la Mission, qui comprend une composante militaire pouvant compter jusqu'à 8 940 soldats de tout rang et une composante policière pouvant atteindre 4 391 membres, dont 2 940 membres d'unités constituées.

2. La MINUSTAH est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays. Au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier 2010, cet objectif suppose de préserver les avancées réalisées depuis 2004 en matière de stabilisation et de faciliter la mise en œuvre des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de reconstruction.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits selon cinq composantes : a) développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; b) sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; c) droits de l'homme; d) coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et e) appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui servent l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La MINUSTAH a des bureaux dans les 10 départements d'Haïti et son quartier général est installé dans la capitale, Port-au-Prince. À la suite du séisme du 12 janvier 2010 qui a causé beaucoup de dégâts dans la capitale, le quartier général de la Mission a été provisoirement transféré à la base logistique de la Mission à l'aéroport de Port-au-Prince, où est aussi hébergé temporairement le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dont les locaux ont été endommagés par le tremblement de terre. Par ailleurs, les bureaux d'appui de la Mission à Port-au-Prince ont été transférés à Saint-Domingue, où la Mission a établi un centre de liaison et d'appui au lendemain de la catastrophe.

6. La MINUSTAH a des bureaux régionaux dans les chefs-lieux des 10 départements : Port-au-Prince (Ouest); Port-de-Paix (Nord-Ouest); Cap-Haïtien (Nord); Fort Liberté (Nord-Est); Hinche (Centre); Gonaïves (Artibonite); Miragoâne (Les Nippes); Jacmel (Sud-Est); Les Cayes (Sud); et Jérémie (Grande-Anse). Elle a aussi une antenne à Saint-Marc (Artibonite) et une autre à Léogâne (Ouest), laquelle a été établie en février 2010 pour coordonner et appuyer les opérations de secours et de reconstruction menées par les Nations Unies à l'épicentre du tremblement de terre.

7. La composante militaire de la MINUSTAH est actuellement répartie dans 10 secteurs de responsabilité et les membres des contingents sont déployés dans 26 localités. La Mission a aligné ses zones d'opérations sur le découpage départemental du pays. À la suite du tremblement de terre et en application de la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité, la composante militaire a été renforcée d'un bataillon et deux compagnies d'infanterie, de quatre compagnies de génie militaire (dont l'une doit être déployée en 2011), d'une section de police militaire, de médecins (déployés dans un hôpital de niveau II) et d'officiers d'état-major (déployés au quartier général de la Mission) afin d'accroître la capacité de la Mission d'appuyer les activités de relèvement, de reconstruction et de stabilisation. Depuis le retrait de plus de 22 000 membres des contingents non onusiens déployés au lendemain du tremblement de terre, la composante militaire de la Mission jouera un rôle encore plus important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité et l'appui aux activités de secours et de relèvement.

8. La composante Police des Nations Unies est déployée dans les 10 départements et des membres de son personnel sont détachés dans 64 grands postes de police à travers le pays. Le programme de détachement du personnel dans des commissariats a été développé durant l'exercice 2010/11 dans le but de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti après le tremblement de terre. La Police des Nations Unies a augmenté ses effectifs à Port-au-Prince et dans d'autres villes touchées par le séisme pour pouvoir mener des opérations conjointes avec la Police nationale dans les camps de personnes déplacées et les zones où sévit la criminalité. Au début de décembre 2010, la Mission avait déployé 13 des 16 unités de police constituées autorisées par le Conseil de sécurité. Huit de ces unités ont été déployées à Port-au-Prince pour assurer la sécurité dans les camps de personnes déplacées et aider au maintien de l'ordre durant les élections dans la zone métropolitaine de la capitale. Les cinq autres sont déployées à Gonaïves, aux Cayes, à Hinche, à Morne Casse et à Cap-Haïtien. Une unité supplémentaire doit être déployée dans chacune des localités suivantes : Jérémie, Jacmel et Port-de-Paix. Toutes les unités de police constituées doivent en principe être déployées avant la fin du premier semestre 2011.

9. Conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission a établi sa présence, qui comprend des contingents hispanophones, dans quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse, Anse-à-Pitres) et déployé des soldats et des navires de patrouille dans quatre ports (Fort-Liberté, Gonaïves, Port-Salut et Jacmel). Le déploiement des effectifs à Killick a été repoussé, le Gouvernement devant encore donner son autorisation, alors qu'à Port-de-Paix, le déploiement des effectifs, qui avait été retardé en raison de l'insuffisance des ressources du génie, doit en principe reprendre d'ici à la fin du premier semestre 2011. La Mission maintiendra sa présence en détachant des membres de la Police des Nations Unies et des spécialistes des affaires civiles dans les bureaux des services de douane, d'immigration et d'émigration et de sécurité haïtiens ou des locaux adjacents dans 10 ports (Fort-Liberté, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince, Miragoâne, Jérémie, Les Cayes et Jacmel) ainsi que dans les quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres).

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission

10. Depuis 2004, Haïti a accompli des progrès considérables vers la stabilisation et le développement économique durable. Le tremblement de terre de janvier 2010 n'a pas anéanti ces acquis, mais les a beaucoup amoindris. Haïti se heurte aujourd'hui à de multiples difficultés en matière de relèvement et de stabilisation, dont trois en particulier doivent être mentionnées : a) le maintien de la stabilité nécessaire au relèvement, à la reconstruction et à l'adoption de réformes institutionnelles; b) le renforcement de la capacité de l'État de maintenir le fonctionnement des institutions garantes de l'état de droit, de protéger les droits de l'homme et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles; et c) la coordination de l'aide internationale de manière à éviter qu'elle n'accentue l'inégalité des chances qui alimente depuis longtemps l'instabilité et la pauvreté dans le pays.

11. Le tremblement de terre a provoqué une grave crise humanitaire. Les destructions massives à Port-au-Prince ont fait plus de 1,5 million de sans-abri, nombre desquels se sont réinstallés dans plus de 1 354 sites de regroupement spontané éparpillés un peu partout dans la zone sinistrée, tandis que 661 000 autres ont fui la capitale. Un an après la catastrophe, il y a encore près de 810 000 personnes dans les 1 150 sites de regroupement spontané ou organisé. Ces sites sont de tailles variables, allant de quelques familles à plus de 60 000 personnes, et sont en général exposés aux inondations et aux conditions météorologiques extrêmes. La vie dans les camps a rendu les femmes et les enfants plus vulnérables à la violence sexiste, à la traite des êtres humains et au VIH/sida. Le manque de perspectives économiques et le risque d'être expulsé des terrains privés qu'occupent actuellement les sites de personnes déplacées ajoutent encore à leur vulnérabilité. L'épidémie de choléra qui s'est déclarée en octobre 2010, la plus grave que le pays ait connue depuis des décennies, a été un facteur de risque supplémentaire pour les groupes vulnérables, en particulier les personnes déplacées. En novembre, l'ouragan Thomas a causé des inondations et des glissements de terrain dans plusieurs départements, notamment dans des zones touchées par le tremblement de terre, faisant au moins 21 morts.

12. Les institutions publiques ont perdu de leurs capacités du jour au lendemain, le tiers des 60 000 fonctionnaires du pays ayant péri dans le tremblement de terre et de nombreux bâtiments publics, commissariats, tribunaux et prisons ayant été gravement endommagés. La situation déjà précaire de l'administration publique, de la police, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires s'en est trouvée considérablement aggravée. Le système judiciaire déjà déficient a été davantage affaibli et la destruction et l'absence des dossiers officiels ont compromis la protection juridique des victimes du tremblement de terre. La réforme relative à l'état de droit, sans laquelle aucun autre progrès n'est possible, a ralenti. Quelque 5 088 détenus, soit à peu près 60 % de la population carcérale, dont de dangereux criminels et des chefs de bande, se sont échappés des prisons endommagées dans les premières heures qui ont suivi le tremblement de terre. La situation sur le plan de la sécurité demeure complexe et instable. Les conséquences de la crise interviennent sur fond d'année électorale. Les élections de février 2010 à la Chambre des députés et au Sénat, dont un tiers devait être renouvelé, ont été reportées, ce qui a contribué au climat d'incertitude politique.

13. Après le tremblement de terre, la Mission a réaligné ses opérations pour faire face à quatre priorités : a) maintenir la stabilité politique après l'effondrement des capacités de l'État et le report des élections; b) rétablir les capacités institutionnelles

de la Police nationale d'Haïti, des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires pour assurer la sécurité et l'état de droit; c) renforcer la capacité de l'État de protéger les droits des groupes vulnérables touchés par le tremblement de terre, en particulier les femmes et les enfants; et d) assurer une fourniture équitable de l'aide humanitaire et mettre en train un processus de relèvement bien financé. La Mission a été dotée d'une capacité de renfort temporaire, qui comprend les 2 000 militaires et 2 180 policiers supplémentaires que le Conseil de sécurité a autorisés dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) de janvier et juin 2010, respectivement, et de 386 postes de temporaire civil supplémentaires à la fin de l'exercice 2010/11.

14. Pendant toute l'année 2010, la Mission a coordonné l'action visant à désamorcer les tensions politiques et à faciliter l'arrivée d'un nouveau président dans les délais prévus par la Constitution. La Police des Nations Unies a multiplié ses patrouilles et renforcé la sécurité dans des endroits clés pour aider la Police nationale d'Haïti à maintenir l'ordre. À mesure que les sites de regroupement spontané de personnes déplacées se sont élargis, la police a concentré ses activités sur la protection des camps. En février 2011, les forces de sécurité de l'ONU (policières et militaires) étaient présentes dans huit camps de personnes déplacées, qui abritaient 454 700 personnes environ, soit plus de la moitié de la population totale des déplacés. Les équipes mobiles de la Police des Nations Unies a mené des patrouilles inopinées dans 70 autres camps de personnes déplacées à Port-au-Prince et dans 6 camps dans la région de Léogâne. De leur côté, les contingents militaires ont effectué des patrouilles quotidiennes, notamment des patrouilles à pied la nuit, dans 863 camps et sites d'installation de personnes déplacées à Port-au-Prince. La plupart des patrouilles policières et militaires de l'ONU sont effectuées en association avec la Police nationale d'Haïti. Des bases de police de proximité auxquelles ont été affectés des membres féminins de la Police nationale d'Haïti et de la Police des Nations Unies ont été créées pour encourager la population à signaler les cas de violence sexiste.

15. Pour appuyer les activités de secours et faciliter le mouvement des organisations humanitaires, les ingénieurs militaires de la MINUSTAH ont aidé à remettre en état et à améliorer les routes dans les zones touchées par le tremblement de terre et aux points de passage de la frontière. Ils ont également participé à la démolition des bâtiments publics endommagés, à la réfection du pénitencier national et de l'école nationale de police, à la préparation du terrain pour les camps de personnes déplacées, et à l'enlèvement des gravats dans les écoles, les églises et les hôpitaux. Les activités de génie militaire, qui témoignent de l'efficacité de la Mission en Haïti, se poursuivront durant l'exercice budgétaire 2011/12.

16. Les activités de lutte contre la violence locale et les projets à effet rapide ont été réalignés, étoffés et dotés d'un financement supplémentaire depuis le tremblement de terre afin de combler les lacunes dans les activités de relèvement, de répondre aux besoins essentiels en matière de sécurité et de créer des perspectives économiques pour les personnes déplacées et les communautés dans les zones exposées à la violence. En ce qui concerne la gestion des frontières, la Mission a réorienté ses priorités sur la remise en état du réseau douanier et sur le renforcement des capacités du Gouvernement. Pour accroître l'accès des communautés à faible revenu à la justice, la Mission a aidé à la mise en place de trois bureaux d'aide judiciaire pour les personnes déplacées dans la région de Port-au-Prince et de deux autres à Bel Air et à Cap-Haïtien. Elle a aidé la Direction de l'administration

pénitentiaire à renforcer les capacités des établissements pénitentiaires touchés par le tremblement de terre et à faire en sorte que la disparition des dossiers et des registres aient le moins de conséquences possible sur la détention provisoire et la protection juridique des détenus.

17. En 2010, Haïti a fait des progrès notables sur le plan de la sécurité et de la stabilité. En dépit de l'instabilité politique, les élections présidentielles et législatives qui avaient été reportées ont bien eu lieu le 28 novembre 2010. La sécurité dans les camps les plus vulnérables s'est améliorée grâce à la force dissuasive des patrouilles conjointes des forces de l'ONU et de la Police nationale d'Haïti. Cela étant, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la criminalité dans les camps demeure une haute priorité durant l'exercice 2011/12. Fait tout aussi important, plus de 370 des 5 088 détenus en fuite depuis le tremblement de terre ont été arrêtés dans le cadre d'opérations menées conjointement par l'ONU et la Police nationale d'Haïti entre janvier et octobre 2010. Il y avait parmi eux plusieurs membres de gangs tenus pour responsables d'une série d'enlèvements après le tremblement de terre. En juillet 2010, le tribunal de Port-au-Prince a repris ses travaux dans des locaux improvisés, signe que les capacités opérationnelles des institutions judiciaires touchées par le séisme se sont renforcées.

18. Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission étendra et consolidera les progrès accomplis en matière de stabilisation depuis le tremblement de terre, l'objectif étant de mettre fin progressivement au recours à des renforts à mesure que la situation s'améliore sur le plan de la sécurité et que les capacités nationales se développent. La période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, qui coïncide avec la première année du mandat du Président, des députés et des sénateurs nouvellement élus, sera très importante pour la stabilisation politique et la consolidation de la démocratie. La nouvelle Assemblée aura, entre autres tâches importantes, à approuver et à mettre en œuvre des réformes constitutionnelles qui auront notamment des conséquences sur le calendrier électoral et le droit à la double nationalité. C'est dans ce contexte de changement politique qu'Haïti devra tenir les élections sénatoriales, municipales et locales à la fin de 2011. Les élections municipales et locales auraient dû avoir lieu en 2010 mais elles ont été reportées en raison des difficultés logistiques liées à l'organisation simultanée des élections présidentielles, législatives et municipales.

19. Les réformes visant la décentralisation de l'État et les principales réformes de la police et des institutions judiciaires et pénitentiaires doivent s'accélérer durant l'exercice 2011/12. Les activités de la Mission à cet égard seront axées sur l'établissement d'un nouveau pacte relatif à l'état de droit, associant le Gouvernement, la société civile et les donateurs en vue de mettre en œuvre un programme complet de réformes visant la police et les institutions judiciaires et pénitentiaires. Ce nouveau pacte établira des objectifs de référence s'agissant d'établir une sécurité et une stabilité à long terme afin de permettre à la MINUSTAH de réduire ses effectifs et à terme de se retirer d'Haïti. Les principaux objectifs de référence seront, notamment : a) l'établissement d'une force de police bien entraînée, disciplinée et professionnelle apte à assurer la sécurité de la population et plus immunisée contre la tentation de la corruption; b) des prisons dotées d'un personnel en nombre suffisant et correctement formé et conformes aux normes internationales relatives aux conditions de détention; c) des procédures judiciaires rapides et une meilleure gestion administrative des dossiers, d'où moins de cas de détention provisoire prolongée; d) le renforcement de l'accès à la justice grâce à la mise en place de services d'assistance juridique et à la décentralisation de

la justice; e) des instances importantes, comme le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui commencent à siéger et qui fonctionnent vraiment; et f) l'élaboration et l'application de textes de loi fondamentaux, notamment par la réforme du droit des affaires, du Code pénal et du Code de procédure pénale.

20. Conformément aux dispositions de la résolution 1944 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH procédera à une évaluation complète de la situation générale sur le plan de la sécurité après la passation des pouvoirs au nouveau gouvernement en 2011 afin d'établir un plan de réduction des effectifs de militaires et de policiers appelés en renfort. À ce stade, il faudra prendre en compte la situation politique et le contexte sur le plan de la sécurité; le niveau de soutien que la Mission doit porter aux activités d'aide humanitaire et de relèvement; et les capacités de la Police nationale, surtout en ce qui concerne la protection des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Si la réduction des effectifs militaires et policiers doit se poursuivre tout au long de l'exercice 2011/12, les capacités de génie militaire devraient être maintenues aux niveaux de 2010, dans toute la mesure possible, pour continuer d'appuyer les activités de relèvement.

21. Le nombre d'unités de police constituées, qui de 10 a été porté à 20 après le tremblement de terre conformément aux dispositions des résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité, doit également se réduire progressivement si la situation sur le plan de la sécurité demeure stable après que le nouveau Président aura pris ses fonctions en mai 2011. Si la passation des pouvoirs se déroule d'une manière pacifique, la Mission pourra réduire le nombre d'unités de police constituées après septembre 2011, aussitôt que certaines de ces unités auront terminé leur mission. On estime que huit unités de police constituées devront encore être déployées à l'extérieur de Port-au-Prince pendant l'exercice 2011/12 afin de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti dans les régions. Même si le nombre de policiers de l'ONU à être déployés à l'extérieur de Port-au-Prince doit rester le même qu'avant le tremblement de terre, il faudra quand même maintenir les 200 policiers des Nations Unies déployés en renfort après juin 2011, conformément aux dispositions de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, afin d'aider la Police nationale d'Haïti à maintenir l'ordre dans les camps de personnes déplacées dans la zone de Port-au-Prince et à renforcer ses capacités de lutte contre la violence sexiste. Les effectifs de la Police des Nations Unies, qui sont actuellement de 1 351 hommes, seront progressivement ramenés au niveau d'avant le tremblement de terre (951 hommes), à mesure que les capacités de la Police nationale en matière de maintien de l'ordre se renforceront et que la réinstallation des personnes déplacées avancera.

22. Les renforts civils seront retirés progressivement à mesure que le Gouvernement aura de moins en moins besoin de soutien direct et que les activités de relèvement arriveront à leur fin. Il est proposé que les 386 emplois de temporaire civil qui ont été approuvés à titre de renfort pour l'exercice 2010/11 soient maintenus pendant la période allant de juillet 2011 à mars 2012. Il est proposé de supprimer après juin 2011 quelques emplois de temporaire, notamment ceux de cadre, qui ont été établis pour répondre aux besoins de relèvement immédiat et rapide. Cette réduction des effectifs, ainsi que le retrait progressif du personnel militaire et de police, constituera un autre pas vers la fin du recours à des renforts.

23. Conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010 concernant l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé dans le présent

rapport de supprimer 4 postes d'agent recruté sur le plan international (3 postes P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) et de transformer 54 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les taux de vacance de postes soumis à recrutement sur les plans international et national ont également été modifiés pour tenir compte de la suppression de postes d'agent recruté sur le plan international et de la transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

24. Un autre signe indiquant que les effectifs déployés en renfort sont appelés à se réduire au cours de l'exercice budgétaire 2011/12 est la réduction de l'appui direct au Gouvernement, aux institutions publiques et aux collectivités après le tremblement de terre. Le soutien logistique que la Mission a prêté au Gouvernement en 2010/11 en vue de l'aider à renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit et à accélérer la réinstallation des personnes déplacées, conformément aux dispositions des résolutions 1927 (2010) et 1944 (2010) du Conseil de sécurité, n'aura pour toute incidence sur le budget de 2011/12 que celle correspondant à l'entretien des biens appartenant à l'ONU qui continueront d'être prêtés au Gouvernement haïtien pendant l'exercice. Il est demandé que le montant des ressources affectées aux projets à effet rapide soit maintenu à 7,5 millions de dollars pour l'exercice 2011/12. Dans le même temps, il est proposé que le montant des ressources allouées aux activités de lutte contre la violence communautaire, qui avait été porté à 14 millions de dollars au lendemain du tremblement de terre, soit maintenu à 9 millions de dollars pour l'exercice 2011/12.

25. Conformément à son mandat, la MINUSTAH continuera de collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de soutenir les activités d'aide humanitaire et de relèvement durant l'exercice 2011/12. Les ressources demandées pour l'exercice 2011/12 tiennent compte de l'apport d'un soutien logistique à l'organisation des élections locales et sénatoriales qui doivent avoir lieu au cours du deuxième semestre 2011 et d'une assistance technique au Gouvernement, en particulier dans les domaines de la police, de la justice, du système pénitentiaire, de la gestion des frontières, des élections et de la gouvernance démocratique.

C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

26. La reconstruction d'Haïti et le maintien de ses institutions sur la voie de la consolidation démocratique supposent une action concertée du Gouvernement, des institutions internationales, des donateurs et des organisations non gouvernementales. La MINUSTAH joue un rôle capital dans la consolidation de la sécurité, de la stabilité politique et de l'état de droit. Elle agit en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, les pays donateurs et d'autres organisations internationales et régionales, comme l'Organisation des États américains avec laquelle elle a aidé à l'organisation des élections. À une conférence de donateurs convoquée le 31 mars 2010, le Gouvernement haïtien a présenté un Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Pour l'exercice 2010/11, les donateurs ont versé 28,7 % (1,28 milliard de dollars) du montant total des contributions annoncées (4,46 milliards de dollars). Un montant supplémentaire de 1,57 milliard de dollars a été affecté à des projets spécifiques. Le Gouvernement a établi une Commission

intérimaire pour la reconstruction d'Haïti chargée de coordonner et de superviser les activités de relèvement et de reconstruction. L'Organisation des Nations Unies en est membre et y est représentée par le Programme des Nations Unies pour le développement. Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale, le Fonds de reconstruction d'Haïti a été mis en place pour superviser l'allocation des ressources internationales aux projets approuvés par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. À l'expiration du mandat de la Commission intérimaire en octobre 2011, les fonctions de la Commission seront transférées à un organisme gouvernemental. Les modalités de ce transfert et la nature de l'organisme en question seront très probablement déterminées par le nouveau Gouvernement.

27. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH est habilité à coordonner toutes les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, lesquelles ont été alignées sur le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti de mars 2010. Il joue donc un rôle de premier plan dans la coordination des activités internationales de reconstruction avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, et en particulier avec ses Coprésidents, le Premier Ministre haïtien et l'ancien Président des États-Unis d'Amérique et Envoyé spécial du Secrétaire général, William J. Clinton.

28. Le Président Clinton a été nommé Envoyé spécial pour Haïti en mai 2009 pour promouvoir la croissance économique et la stabilité en mobilisant l'investissement privé et le soutien des donateurs. Suite au séisme de janvier 2010, le Secrétaire général lui a demandé de coordonner les activités de secours et de reconstruction. L'Envoyé spécial veille à ce que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris envers Haïti pour assurer le relèvement à long terme du pays et à ce que l'assistance soit effectivement dirigée vers les communautés qui en ont besoin. En coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Envoyé spécial aide à coordonner les activités des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux à Haïti, notamment les gouvernements donateurs, les investisseurs privés et les organisations non gouvernementales.

29. En vue de l'adoption d'une stratégie conjointe de promotion de la stabilité et de la reconstruction après le tremblement de terre de janvier 2010, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi un cadre stratégique intégré pour Haïti. Reposant sur une vision commune du rôle du système des Nations Unies en Haïti et des atouts de celui-ci, le cadre stratégique intégré énonce des objectifs stratégiques et des résultats attendus que les organismes des Nations Unies s'emploieront à atteindre collectivement d'ici à décembre 2011. Il répartit les responsabilités entre les organismes des Nations Unies qui doivent œuvrer en synergie à la consolidation de la paix, au relèvement social et économique et au développement à long terme. La période visée par le cadre stratégique intégré correspond à celle couverte par le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti adopté par le Gouvernement en mars 2010, le mois de décembre 2011 devant marquer un tournant dans les activités de reconstruction à long terme. Cette période correspond également à la phase du plan-cadre des Nations Unies pour 2009-2011 qui n'a pas encore été exécutée. Le cadre stratégique intégré permet de réaligner les programmes de l'équipe de pays des Nations Unies sur le plan d'action national de manière à refléter la nouvelle réalité sur le terrain; il remplace le plan-cadre comme principal document de référence des organismes des Nations Unies en Haïti jusqu'en décembre 2011.

30. Tirant parti des atouts du système des Nations Unies, le cadre stratégique intégré énonce cinq objectifs stratégiques : a) maintenir des conditions de sécurité qui favorisent la stabilité politique et la tenue d'élections présidentielles et législatives crédibles et promeuvent des valeurs et des politiques fondées sur le droit, de manière à faciliter la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti; b) renforcer la capacité des institutions publiques d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité, la justice et l'administration publique aux niveaux national et local, et en particulier d'assurer des services aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables; c) renforcer la capacité des autorités locales et nationales d'atténuer les effets des catastrophes et d'y faire face, de planifier et de gérer le retour et la réinstallation des populations touchées par le séisme, notamment l'enlèvement des gravats, et d'élaborer des plans d'aménagement du territoire en se fondant sur des analyses démographiques; d) réduire les disparités et promouvoir un accès équitable à des services sociaux de base de qualité, notamment les services de santé, l'alimentation, l'éducation, la culture, l'eau et l'assainissement et les systèmes de protection, et aider à faire en sorte que ces services soient assurés dans le respect des diverses cultures et des sexes et dans un environnement favorable, une attention particulière devant être prêtée aux personnes les plus vulnérables et exclues et au principe de l'égalité entre les sexes; et e) appuyer la création de nouvelles perspectives économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans les zones touchées par le séisme et les zones de déplacement des populations, par la création d'emplois et de revenus agricoles supplémentaires, tout en assurant des conditions de travail décentes et la préservation de l'environnement.

D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

31. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

32. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2010/11	1	1	3	1	3	9	6	–	15
Postes proposés 2011/12	1	1	3	1	–	6	9	–	15
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	3	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total								
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2														
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	•	-•	1	•	3	•	2•	3	•	9	•	2	•	-•	11			
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	•	-	•	-	•	3	•	2	•	3	•	8	•	2	•	10		
Variation nette	•	-)	(1	•	-	•	-	•	-	1	•	-	•	(1	
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général																		
Postes approuvés 2010/11		1	1	2	-	2	6	3	-	9								
Postes proposés 2011/12		1	1	2	-	1	5	4	-	9								
Variation nette		-	-	-	-	(1)	(1)	1	-	-								
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	•	-•	-	•	2	•	1•	1	•	4	•	1	•	-•	5			
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	•	-	•	-	•	2	•	1	•	1	•	4	•	1	•	5		
Variation nette	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement)																		
Postes approuvés 2010/11		1	1	2	-	2	6	3	-	9								
Postes proposés 2011/12		1	1	2	-	-	4	5	-	9								
Variation nette		-	-	-	-	(2)	(2)	2	-	-								
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	•	-•	-	•	2	•	1•	-	•	3	•	2	•	-•	5			
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	•	-	•	-	•	1	•	-	•	1	•	2	•	-	3			
Variation nette	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	-	•	(2	
Total																		
Postes approuvés 2010/11		3	3	7	1	7	21	12	-	33								
Postes proposés 2011/12		3	3	7	1	1	15	18	-	33								
Variation nette		-	-	-	-	(6)	(6)	6	-	-								
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	•	-•	1	•	7	•	4•	4	•	16	•	5	•	-•	21			
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	•	-	•	-	•	5	•	4	•	4	•	13	•	5	•	18		
Variation nette	•	-	•	(1	•	(•	-	•	-	•	(•	-	•	(3

Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
))

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes et de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

33. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile (2 postes d'assistant administratif et 1 poste d'assistant personnel en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

34. La situation politique, appelée à devenir moins incertaine après juin 2011, conduit à envisager de ne plus renforcer les effectifs du personnel d'encadrement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. À cet égard, il est proposé de supprimer au titre de l'exercice 2011/12 l'emploi de conseiller spécial hors classe (D-1) qui avait été créé temporairement en 2010/11 pour fournir au Représentant spécial du Secrétaire général des conseils stratégiques sur ses missions de bons offices, la coordination de l'aide internationale et la reconstruction.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

35. En application de la résolution 65/248 sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes et de 2 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

36. Dans le cadre de l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

37. En outre, les travaux de reconstruction devant battre leur plein après juin 2011, il est proposé de supprimer les deux emplois de temporaire de coordonnateur hors

classe (P-5) et de spécialiste des opérations (P-4) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire) compte tenu des capacités accrues de l'équipe de pays des Nations Unies en matière de planification préalable des catastrophes et du plus grand rôle que le Gouvernement est mieux à même d'assumer au titre de la coordination des activités humanitaires et de relance.

Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

38. La composante 1 a pour objet d'aider le Gouvernement à renforcer la gouvernance démocratique, à étendre l'autorité de l'État et à consolider ses institutions. Elle comprend les activités des éléments de la Mission chargés des affaires politiques et civiles, de l'information et des élections qui, au cours de la période allant de juillet 2011 à juin 2012, axeront leurs travaux sur les priorités suivantes : a) la définition d'une politique et d'un cadre législatif destinés à promouvoir la décentralisation et l'état de droit; b) la tenue d'élections sénatoriales et locales; et c) le renforcement des capacités des institutions de l'État aux niveaux national et local.

39. Pour répondre à ces priorités, la Mission prêtera son concours au Gouvernement dans le cadre des activités ci-après : a) l'élaboration de lois et de politiques cruciales à la stabilité; b) l'aboutissement du processus de réforme constitutionnelle et la recherche d'un consensus entre le législatif et l'exécutif sur des textes législatifs clefs; c) la tenue d'élections sénatoriales et locales pour renouveler un tiers du sénat et élire des maires, des délégués municipaux et des membres de l'assemblée des sections communales; d) le renforcement des capacités des responsables municipaux nouvellement élus; e) l'instauration de réformes de la loi électorale et la création du conseil électoral permanent; f) le renforcement des capacités de planification et de développement des délégations départementales; g) l'application de la réforme de la fonction publique locale; et h) l'accroissement des moyens d'action des médias indépendants à travers le pays.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

1.1.1 Tenue d'élections sénatoriales et locales participatives et ouvertes à tous, dans le respect des délais fixés par la Constitution et de la loi électorale

1.1.2 Publication d'un décret présidentiel sur le financement des partis politiques

1.1.3 Adoption et application par le Parlement d'un calendrier législatif reflétant le plan d'action pour le relèvement et le développement national de mars 2010

1.1.4 Diminution du nombre de cas de troubles civils provoqués par des problèmes d'ordre politique : (2009/10 : 181; 2010/11 : 150; 2011/12 : 120)

1.1.5 Augmentation du nombre de candidates aux élections sénatoriales et municipales (2010/11 : 7,3 % pour les élections sénatoriales; 2011/12 : 10 % pour les élections sénatoriales, 15 % pour les élections

municipales)

Produits

- Tenue de 4 réunions par mois avec le Président ou le Premier Ministre en vue d'évaluer l'état d'avancement du dialogue entre le Gouvernement, les partis politiques et les groupes issus de la société civile, de la réforme relative à l'état de droit et d'autres questions relevant du mandat de la Mission
- Tenue de 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Tenue de réunions mensuelles avec les représentants des partis politiques au niveau national, en faisant une large place aux femmes, l'objet étant de consolider les institutions démocratiques et le pluralisme politique, de prêter avis sur l'ouverture à tous du dialogue politique et d'accroître la participation des femmes aux élections
- Réalisation, chaque mois, d'analyses politiques destinées à porter à la connaissance des autorités haïtiennes et des organisations internationales chargées de la reconstruction et du renforcement des institutions les progrès accomplis vers la stabilité et la sécurité durables
- Établissement et direction d'un dispositif de coordination de l'assistance internationale aux élections sénatoriales, municipales et locales, prévues à la fin de 2011, en coopération avec l'Organisation des États américains, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes internationales
- Fourniture d'un soutien technique et recours à des missions de bons offices pour faire avancer le calendrier législatif et favoriser la recherche de consensus entre les partis politiques, notamment en tenant 4 réunions par mois avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés
- Prestation à la législature d'avis d'experts techniques sur des questions constitutionnelles par la tenue de réunions mensuelles avec des membres du Parlement et un expert constitutionnel
- Organisation d'un séminaire-retraite annuel et de réunions trimestrielles de suivi pour favoriser la collaboration et l'entente entre les branches exécutive et législative du Gouvernement, adopter un calendrier législatif annuel reflétant les priorités nationales, promouvoir le dialogue et la compréhension entre le Parlement et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ou l'Agence de développement d'Haïti (qui assumera les fonctions de la Commission lorsque le mandat de celle-ci viendra à expiration en octobre 2011) sur le processus de reconstruction
- Fourniture d'un appui technique et logistique aux membres du Parlement sous forme de 10 réunions-débats pour favoriser la communication avec leurs mandants
- Organisation de 2 réunions pour promouvoir le dialogue entre les représentants des associations de femmes, des partis politiques et de la Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti sur la participation des femmes à la vie politique et leur rôle dynamique dans la reconstruction nationale, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Facilitation de 9 réunions (1 par département en dehors de Port-au-Prince) entre les candidates et les organismes issus de la société civile
- Tenue de campagnes d'information à l'intention de la population visant à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale et à faire connaître et comprendre le mandat de la Mission, au moyen d'activités d'information, de sensibilisation et de communication, notamment : réalisation d'un feuillet radiophonique qui sera diffusé dans les camps de personnes déplacées ainsi que sur l'ensemble du territoire, l'objet étant de faire passer des idées importantes, et d'informer et de sensibiliser la population haïtienne tant au niveau local que de la diaspora, par des activités liées aux centres multimédias (radio de la MINUSTAH en ondes FM, publications, émissions vidéo, contenus Web ainsi que séminaires et stages de formation); production et diffusion d'un grand éventail de supports de sensibilisation; poursuite des contacts avec les médias et intensification de la couverture médiatique; célébration des journées des Nations Unies; émissions diffusées sur

les chaînes de radio et de télévision nationales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales et locales

1.2.1 Amendement de la loi électorale conformément à la réforme de la Constitution

1.2.2 Adoption, par le Parlement, d'une loi sur la participation des femmes à la fonction publique locale

1.2.3 Adoption d'une loi sur la fonction publique garantissant l'indépendance de l'administration parlementaire

Produits

- Fourniture, tous les 2 mois, d'un soutien technique au Parlement et à ses commissions, pour l'adoption de lois sur la réforme de l'État et l'amélioration de l'administration des 2 chambres du Parlement par le perfectionnement de leur règlement intérieur et l'adoption des pratiques optimales des parlements d'autres pays
- Prestation d'un soutien technique au Parlement en vue de l'organisation de 5 réunions thématiques entre les parlementaires et les bailleurs d'aide, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, l'objet étant de favoriser la concertation sur des questions liées au processus de réforme et des questions politiques litigieuses
- Prestation d'une assistance technique en vue de l'examen de projets de loi de réforme fondamentale sur des questions comme la décentralisation, l'adoption, les partis politiques, etc.
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Conseil électoral provisoire, ainsi qu'avec les responsables des administrations et ministères compétents en vue de leur prêter des conseils et une assistance technique spécialisée en matière de coordination des aspects techniques, logistiques et sécuritaires des élections
- Tenue de 3 réunions mensuelles avec des représentants du Gouvernement, des organisations internationales et des donateurs aux niveaux politique et technique sur la coordination de l'assistance électorale internationale
- Tenue de 4 réunions avec le Conseil électoral provisoire et des représentants du Parlement sur les amendements à la loi électorale à la suite de l'adoption d'une réforme constitutionnelle
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Conseil électoral permanent sur le renforcement des capacités de restructuration interne
- Organisation de 3 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 100 représentants d'organismes issus de la société civile, ainsi que de 4 stages de formation à l'intention de 350 personnes, en vue de favoriser la participation des femmes à la vie politique
- Prestation, chaque mois, de conseils et d'un appui technique au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes, aux organismes issus de la société civile et au Parlement, en vue d'élaborer le plan d'action du Ministère et de l'exécuter dans les 10 départements, et de préconiser une révision de la Constitution pour garantir l'égalité des sexes et une représentation des femmes à hauteur de 30 % au moins, comme l'a recommandé l'Assemblée nationale
- Prestation d'un appui technique au Parlement et aux autorités municipales sur le renforcement des capacités des femmes élues à un poste aux niveaux national et local par le biais de trois séances d'encadrement et d'une coopération interparlementaire visant à puiser dans les pratiques optimales des parlements d'autres pays
- Organisation, chaque mois, d'activités d'information et de communication pour aider le Gouvernement à consolider la gouvernance démocratique et à promouvoir la participation des femmes à la vie politique, au moyen de manifestations organisées à l'intention des médias à l'occasion de la célébration de journées des

Nations Unies, d'ateliers de travail, d'activités liées aux neuf centres multimédias, d'émissions de la radio de la MINUSTAH en ondes FM et d'émissions diffusées sur les chaînes de radio et de télévision nationales, destinées à sensibiliser la population haïtienne, y compris la diaspora

- Prestation d'un soutien opérationnel et logistique en vue d'assurer la protection des 10 000 bureaux de vote ainsi que la distribution et le ramassage des bulletins de vote et d'autres matériels électoraux sur l'ensemble du territoire; prestation d'un soutien logistique aux autorités électorales en vue de l'organisation et du déroulement des élections municipales, locales et sénatoriales de 2011; et prestation, chaque semaine, aux autorités électorales, d'un soutien technique en matière de planification, de budgétisation, d'achats, de logistique, d'information, de procédures électorales, de sécurité, d'information et de sensibilisation des électeurs et en particulier des électrices
- Organisation de 3 ateliers nationaux, en coopération avec le Conseil électoral provisoire, à l'intention des candidats aux élections, des représentants des partis politiques, de la société civile, des organisations féminines, des médias et des autorités locales, en vue de débattre de questions en rapport avec la préparation des élections
- Coordination de l'assistance internationale aux élections, notamment par la coprésidence des réunions de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée des questions électorales et la participation à d'autres groupes de coordination tels que la Table sectorielle, le Comité de pilotage et la Table de pilotage
- Coordination des tâches en matière de sécurité et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Police nationale d'Haïti et à la Garde électorale, l'objet étant de garantir la sûreté et la sécurité lors du déroulement des élections

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Réduction du nombre d'administrations municipales qui n'obéissent pas aux normes de gestion administrative et financière établies par le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et classées comme municipalités en difficulté (2009/10 : 76; 2010/11 : 62; 2011/12 : 50)

1.3.2 Accroissement du nombre de municipalités qui adoptent un budget destiné à améliorer la prestation des services de base (2009/10 : 70; 2010/11 : 110; 2011/12 : 130)

1.3.3 Augmentation des recettes fiscales perçues par les administrations locales suite à l'application de la réforme fiscale locale (2009/10 : 650 millions de gourdes; 2010/11 : 680 millions de gourdes; 2011/12 : 740 millions de gourdes)

1.3.4 Augmentation du nombre des membres du personnel des 52 délégations et vice-délégations départementales dotées de la capacité technique d'exercer un pouvoir de coordination et de réglementation sur les autorités municipales et sous-municipales (2009/10 : 234; 2010/11 : 362; 2011/12 : 434)

1.3.5 Accroissement du nombre des administrations municipales en pleine activité après le séisme du 12 janvier 2010 (2009/10 : 0 sur 9; 2010/11 : 6 sur 9;

2011/12 : 9 sur 9)

1.3.6 Augmentation du nombre de postes frontière (y compris l'aéroport de Port-au-Prince), où la Brigade de la protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti maintient une présence permanente pour écarter les risques de traite des enfants (2009/10 : 3; 2010/11 : 4; 2011/12 : 6)

Produits

- Prestation, chaque semaine, d'une assistance technique à 140 administrations municipales pour améliorer leur fonctionnement administratif et budgétaire afin de pouvoir ainsi fournir des services publics à leurs populations
- Prestation d'un appui technique quotidien au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales par l'intermédiaire de conseillers qui leur sont rattachés pour promouvoir la réforme de la fonction publique des administrations locales, mettre en œuvre la décentralisation budgétaire et la réforme des finances publiques, améliorer le fonctionnement des administrations municipales et accroître leurs compétences
- Prestation d'une assistance technique à 192 experts-comptables et receveurs du secteur public, une large place étant faite aux fonctionnaires de sexe féminin et renforcement des moyens dont les 140 communes disposent pour planifier et exécuter leur budget, percevoir les recettes publiques, gérer des projets, administrer les ressources humaines et prêter des services de base
- Prestation d'une assistance technique quotidienne aux 10 délégations départementales et aux 42 vice-délégations départementales par le biais de conseillers nationaux qui leur sont rattachés en vue de consolider leurs moyens en matière d'administration et d'améliorer la planification et la prestation de services sociaux de base au niveau local
- Organisation de 42 (un par arrondissement) tables rondes et séminaires sur la décentralisation, la réforme de la fonction publique, les administrations locales, les finances locales et le contrôle de la gestion dans les services publics locaux
- Lancement d'une campagne d'information multimédia en vue de promouvoir les principes d'approche participative et de responsabilisation des administrations chez les bénéficiaires de services publics
- Prestation, chaque semaine, d'un appui technique et logistique aux administrations municipales touchées par le séisme pour qu'elles puissent se réinstaller dans de nouveaux locaux ou des locaux provisoires et les aider à se doter en personnel
- Organisation de 1 stage de formation des formateurs et de 10 ateliers de formation portant sur l'égalité des sexes et la gouvernance à l'intention des collectivités locales, l'objet étant d'accroître la représentation des femmes dans les administrations locales, et de 20 séminaires portant sur la décentralisation administrative et budgétaire, la transparence et la responsabilisation, à l'intention des collectivités locales ainsi que de représentants de la société civile et d'organisations féminines
- Exécution de 200 projets à effet rapide destinés à aider les administrations publiques de chacun des 10 départements à créer des emplois, améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, particulièrement des communes touchées par le séisme, intensifier le contrôle des frontières, renforcer les capacités des fonctionnaires des collectivités locales et améliorer la prestation de services de base, spécialement dans les régions de réinstallation des personnes déplacées
- Prestation, chaque semaine, d'un appui et d'une assistance techniques aux pouvoirs publics en vue d'élaborer et d'exécuter une stratégie de contrôle des frontières, d'améliorer la supervision des agents chargés de ce contrôle et de mettre en place de façon viable les 10 commissions départementales de contrôle des frontières, dont certaines pourront compter parmi leurs membres des responsables dominicains; organisation de campagnes d'information

multimédias destinées à sensibiliser les personnes auxquelles s'adressent les services frontaliers

- Prestation, chaque mois, d'un appui technique à l'Institut du bien-être social du Ministère des affaires sociales et du travail, pour qu'il puisse renforcer ses capacités dans le cadre de programmes de protection de l'enfance, y compris l'administration des orphelinats, la supervision des adoptions et la réhabilitation des enfants ayant eu maille à partir avec la loi
- Prestation, chaque semaine, d'un appui technique à la Police nationale pour qu'elle puisse mieux doter sa Brigade de la protection des mineurs des moyens lui permettant de détecter des cas de traite d'enfants aux postes frontière et aux aéroports internationaux et de créer une nouvelle base de données sur les cas de traite d'enfants
- Prestation, chaque semaine, d'un appui technique à la Brigade de la protection des mineurs et à l'Institut du bien-être social, notamment par le biais de 10 programmes de formation, afin qu'ils puissent mieux répondre aux normes internationales régissant l'assistance à apporter aux enfants associés à des groupes armés et criminels et plaider contre le recrutement d'enfants par des groupes armés et criminels
- Organisation de 30 tables rondes et séminaires sur la décentralisation, la comptabilité publique, les questions financières et le contrôle de la gestion dans les administrations publiques locales, et lancement de campagnes d'information multimédias destinées à sensibiliser les bénéficiaires de services publics

Facteurs externes : Le retour en Haïti d'anciens chefs d'État ne devra pas polariser davantage la vie politique. Le Parlement devra s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le processus de décentralisation. Les donateurs devront assurer le financement nécessaire à l'exécution du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti de mars 2010.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2010/11	–	1	7	3	2	13	6	–	19
Postes proposés 2011/12	–	1	7	3	2	13	6	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	1	–	–	2	2	–	4
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Section de l'assistance électorale									
Postes approuvés 2010/11	–	1	2	1	1	5	13	11	29
Postes proposés 2011/12	–	1	2	1	–	4	14	11	29
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	3	–	4	–	10	14	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	3	–	3	–	10	13	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Section des affaires civiles										
Postes approuvés 2010/11	–	1	19	15	6	41	46	16	103	
Postes proposés 2011/12	–	1	19	15	5	40	47	16	103	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	2	4	–	6	13	3	22	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	2	4	–	6	13	3	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la gestion des frontières										
Postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	3	–	–	3	–	–	3	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	3	–	–	3	–	–	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2010/11	–	1	4	11	6	22	53	8	83	
Postes proposés 2011/12	–	1	4	10	6	21	53	8	82	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	19	–	19	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	19	–	19	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2010/11	–	4	32	30	15	81	118	35	234	
Postes proposés 2011/12	–	4	32	29	13	78	120	35	233	
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	2	–	(1)	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	7	7	–	15	34	13	62	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	6	7	–	13	34	13	60	
Variation nette	–	(1)	(1)	–	–	(2)	–	–	(2)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire

40. La situation politique étant censée se stabiliser davantage après le second tour des élections présidentielles en mars 2011 et la passation de pouvoirs au Président nouvellement élu ainsi qu'au nouveau Gouvernement, il est envisagé de ne plus renforcer les effectifs d'encadrement de la Division des affaires politiques. Il est donc proposé de supprimer à la fin de juin 2011 l'emploi de directeur des affaires politiques (D-2) qui avait été créé temporairement en 2010/11 pour renforcer les capacités de la Mission à faire face à la situation politique plus complexe qui régnait au lendemain du séisme, y compris les élections présidentielle et législatives.

Section de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste et de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

41. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

42. Il est proposé de supprimer l'emploi de spécialiste des affaires électorales (P-4) qui avait été créé temporairement à New York en 2010/11 pour appuyer les élections présidentielle et législatives de novembre 2010, étant donné que cet emploi au Siège n'est plus nécessaire.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

43. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

44. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire adjoint de l'information (P-2).

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

45. La composante 2 porte sur les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à faire régner la sûreté et la sécurité et à réformer la police, le système pénitentiaire et l'administration de la justice. Elle comprend la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui, les bureaux du commandant de la force, du chef de la police et du Coordonnateur des questions d'état de droit, la Section de la justice, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section de la lutte contre la violence de voisinage et le Bureau des affaires juridiques.

46. Pendant l'exercice 2011/12, les principales priorités de la composante 2 seront les suivantes : a) maintien de la sécurité et de la stabilité; b) fourniture d'un soutien opérationnel et administratif à la Police nationale; c) renforcement des capacités institutionnelles de la Police nationale afin de garantir la sécurité dans les camps de personnes déplacées et dans les zones exposées à la violence et de veiller à la sécurité pendant les élections municipales, locales et sénatoriales en 2011; d) renforcement des capacités administratives de la Police nationale; e) renforcement des capacités des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires afin d'améliorer l'accès à l'assistance juridique et de réduire le nombre de détenus placés en détention avant jugement; f) accélération ou relance des réformes des institutions chargées de faire régner l'état de droit, dont certaines ont cessé de fonctionner après le tremblement de terre de janvier 2010; et g) coordination de l'assistance internationale pour la réforme des institutions d'Haïti chargées de faire régner l'état de droit. Ces priorités seront abordées dans le cadre d'un examen global de la stratégie de promotion de l'état de droit en Haïti, que la MINUSTAH s'apprête à lancer après l'élection du nouveau Président en coopération avec le Gouvernement, les donateurs et les autres partenaires internationaux. La réalisation d'un plan complet de réforme de la police, du pouvoir judiciaire et du système pénitentiaire au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau contrat en matière d'état de droit avec le Gouvernement haïtien sera une priorité globale pour l'exercice 2011/12.

47. Pour répondre à ces priorités, la composante militaire fera régner la sûreté et la sécurité en Haïti par sa présence et en utilisant la dissuasion, et au moyen du contrôle aux frontières et de l'appui à l'état de droit et aux droits de l'homme, en mettant l'accent en particulier sur la protection des groupes vulnérables. Elle fournira également un soutien logistique et des services de sécurité nécessaires à la tenue des élections.

48. La Police des Nations Unies continuera de fournir un appui opérationnel à la Police nationale en effectuant des patrouilles conjointes dans les régions touchées par les déplacements, ainsi que par l'intermédiaire des centres de la police de proximité situés dans les sept camps de déplacés les plus importants et dans les zones exposées à la violence, et dans le cadre des contrôles frontaliers et des

opérations de lutte contre la drogue et contre les bandes organisées. Afin de renforcer les capacités de la Police nationale à long terme et d'améliorer son action concernant la surveillance civile, la Police des Nations Unies consacra d'importantes ressources à l'encadrement, à la formation et à l'agrément de tout le personnel de la Police nationale. La colocalisation de la Police des Nations Unies se poursuivra dans 64 commissariats de la Police nationale. La Mission aidera le Ministère de la justice et de la sécurité publique à effectuer un examen complet du plan quinquennal de réforme de la Police nationale (2006-2011) et à amorcer la réalisation d'un plan de réforme révisé pour la période allant de 2011 à 2016. La stratégie de révision visera à obtenir des améliorations dans les quatre domaines prioritaires suivants : a) administration (achats, logistique, budgétisation et gestion des ressources humaines) et capacités opérationnelles de la Police nationale; b) connaissances techniques de ses unités spécialisées; c) contrôle interne de lutte contre la corruption de la police; et d) gestion des ressources humaines, en particulier les aspects relatifs à la gestion des cadres et à la planification des carrières.

49. En ce qui concerne la justice, le déploiement de juristes auprès du Ministère de la justice et de la sécurité publique, du Bureau du Procureur, de l'École de la magistrature et autres institutions judiciaires, commencé en 2010/11, se poursuivra pendant l'exercice 2011/12. Les juristes déployés appartiendront au personnel civil de la MINUSTAH et 39 membres des professions juridiques et judiciaires seront détachés par les États Membres au titre des effectifs de police autorisés, conformément à la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité. L'action de la Mission s'exercera dans les trois domaines prioritaires suivants : a) la réalisation des réformes déjà approuvées (par exemple la création d'un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire); b) l'adoption de réformes additionnelles, tels qu'un nouveau code pénal et un nouveau code de procédure pénale, et une administration de la justice pour mineurs réformée; et c) le renforcement du système d'assistance juridique au moyen d'une augmentation du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle, lesquels passeront de 12 à 20 en juin 2012.

50. La Mission poursuivra le déploiement de 86 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par les États Membres pour fournir un appui et des conseils techniques à la Direction de l'administration pénitentiaire afin de réduire la surpopulation carcérale et d'améliorer les conditions de détention. La Mission mettra l'accent en particulier sur la formation des responsables d'établissements pénitentiaires et l'élaboration d'un schéma directeur conforme aux droits de l'homme et aux normes internationales pour la gestion pénitentiaire.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Climat sûr et stable en Haïti

2.1.1 Réduction du nombre des enlèvements signalés à Port-au-Prince (2009/10 : 93; 2010/11 : 90; 2011/12 : 80)

2.1.2 Augmentation du nombre quotidien de patrouilles de police itinérantes menées par la Police nationale conjointement avec la Police des Nations Unies dans les camps de personnes déplacées (pour 10 000 personnes) (2009/10 : 1,1; 2010/11 : 1,4; 2011/12 : 2,0)

2.1.3 Augmentation du nombre de meneurs et de membres de bandes organisées arrêtés par la police (2009/10 : 10; 2010/11 : 26; 2011/12 : 48)

Produits

- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les agents de la Police des Nations Unies et le personnel des unités de police constituées mèneront des patrouilles conjointes avec la Police nationale afin d'établir une présence permanente dans les 6 plus grands camps de personnes déplacées et mettront en place 7 équipes mobiles conjointes composées d'agents de la Police des Nations Unies et de la Police nationale, qui mèneront des patrouilles inopinées dans d'autres camps.
- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les membres des contingents et de la Police des Nations Unies veilleront à la sécurité du personnel des organisations humanitaires et leur fourniront des escortes, et renforceront les conditions de sécurité aux points de distribution des secours.
- Coordination quotidienne, par l'intermédiaire du Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui, des activités relatives à la sécurité et à la logistique qui font appel aux capacités militaires et civiles et à celles de la police en cas de grave menace, afin d'aider le Gouvernement à faire régner la sécurité et la sûreté
- Un soutien logistique temporaire sera fourni à la Police nationale pour lui permettre de maintenir une présence dans les camps de déplacés et les secteurs sensibles, notamment grâce à la mise en place de 16 postes de commandement de la police dans les 6 camps de déplacés les plus importants, de 4 postes mobiles et de 5 postes assurant les services administratifs et d'analyse des données, qui seront dotés de locaux séparés pouvant accueillir les victimes de sévices sexuels et de violences sexistes.
- Dans le cadre de leurs patrouilles et de leurs opérations quotidiennes, les membres des contingents et des unités de police constituées renforceront la sécurité dans les secteurs où la criminalité est élevée, sécuriseront les sites et installations sensibles, effectueront des contrôles à des postes fixes et mobiles sur les principaux axes routiers, aux frontières et aux postes frontière, maintiendront un dispositif d'intervention rapide afin de prévenir et de décourager tout accroissement des menaces contre la sécurité, et effectueront des vols de reconnaissance et des évacuations sanitaires, des sorties de patrouille aérienne militaire et des patrouilles aériennes, de concert avec la Police des Nations Unies et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.
- Opérations quotidiennes des membres des contingents et de la Police des Nations Unies afin d'aider les garde-côtes d'Haïti à effectuer des patrouilles côtières et le contrôle des voies navigables (lacs et rivières); opérations hebdomadaires conjointes menées par les forces armées et la Police des Nations Unies et opérations conjointes bihebdomadaires menées par la Police des Nations Unies et la Police nationale afin d'aider celle-ci à mener des patrouilles et des opérations contre des suspects
- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, la Police des Nations Unies aidera la Police nationale à mettre en place une surveillance policière de proximité, à élaborer des plans opérationnels, à évaluer le comportement professionnel des policiers à l'occasion de patrouilles conjointes et dans le cadre de la colocalisation dans les 64 principaux commissariats de police, et à mener des patrouilles aux frontières et à mettre en place des postes fixes de contrôle à 4 points de passage de la frontière.
- Dans le cadre de leurs opérations bihebdomadaires, la Police des Nations Unies et les membres des unités de police constituées aideront la Police nationale à identifier et arrêter les meneurs de bande et les fugitifs et, dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les équipes d'intervention spécialisées formeront les membres de la Police nationale à la conduite d'opérations spéciales.
- Chaque semaine, la Police des Nations Unies effectuera des sorties de patrouille aérienne et fournira un appui opérationnel à la Police nationale dans le cadre de missions de reconnaissance aérienne, d'opérations de lutte contre la drogue et de transport de détenus et de marchandises saisies et élaborera des directives générales pour la destruction des stupéfiants saisis.

- Fourniture quotidienne d'un appui technique et logistique aux ministères et administrations locales en vue de la mise au point et de l'exécution d'au moins 43 programmes de lutte contre la violence de voisinage dans le but de créer des emplois, de fournir une aide juridique, de créer des possibilités socioéconomiques et de fournir un soutien psychosocial à au moins 50 000 personnes, dont des prisonniers, des jeunes à risque ou liés à des groupes armés et à des enfants et des femmes touchés par la violence dans les 14 secteurs que le Gouvernement a définis comme étant des secteurs à risques. Réalisation de 3 projets relatifs à la sensibilisation et la médiation communautaire afin d'appuyer l'action des dirigeants locaux, des représentants de la jeunesse, des organisations de femmes et des autorités locales dans les mêmes secteurs
- Organisation d'au moins 40 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale et de 144 séminaires à l'intention de groupes vulnérables dans les secteurs marqués par la violence, afin de promouvoir une culture de paix et de faire mieux connaître le problème des sévices sexuels et de la violence sexiste, en passant par la presse écrite et audiovisuelle
- Réalisation d'au moins 10 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale dans la presse écrite et audiovisuelle, combinées à des campagnes d'information à l'intention des meneurs de bandes en vue de la libération des enfants associés à ces bandes
- Fourniture hebdomadaire d'un soutien logistique et technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale afin de les aider à renforcer les capacités de leurs groupes respectifs s'occupant de la problématique hommes-femmes, à gérer un système de collecte de données sur les sévices sexuels et la violence sexiste, à élaborer des directives générales pour prévenir les sévices sexuels et les violences sexistes et y faire face, à organiser un atelier sur les mesures que doivent prendre les policiers face à ces violences, et à construire, dans 10 commissariats de police du Département de l'Ouest, des locaux complètement équipés pour offrir un soutien aux victimes de telles violences
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui technique au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes en vue de l'élaboration de politiques destinées à mettre fin aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité des femmes et des filles aux sévices sexuels et à la violence sexiste
- Activités d'information, de plaidoyer et de mobilisation en vue de sensibiliser le public au problème des sévices sexuels et de la violence sexiste, aux questions relatives à la protection de l'enfance et au rôle de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale, par le biais de la presse écrite et des organes de radiodiffusion et à l'occasion d'ateliers dans des centres multimédias
- Organisation d'ateliers sur la protection de l'enfance à l'intention de 400 agents de la Police nationale participant à la surveillance policière de proximité
- En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), fourniture d'un appui logistique temporaire à la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale et à l'Institut pour l'aide et la recherche sociales aux fins de la gestion, dans les secteurs touchés par le séisme, de 5 bureaux communs spécialisés dans la protection des enfants
- En réponse aux violations des droits des enfants, 12 missions d'évaluation et de protection conjointes du Gouvernement et de l'ONU

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la réorganisation de la Police nationale

2.2.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale pour 10 000 résidents (2009/10 :10,5; 2010/11 : 10,1¹; 2011/12 : 11,7)

¹ La diminution enregistrée par rapport à l'exercice 2009/10 est due au décès d'agents de la Police nationale lors du tremblement de terre.

2.2.2 Augmentation du nombre d'agents féminins dans la Police nationale (2009/10 : 743; 2010/11 : 803; 2011/12 : 923)

2.2.3 Augmentation du nombre de départements dans lesquels les garde-côtes d'Haïti sont opérationnels (2009/10 : 3; 2010/11 : 4; 2011/2012 : 5)

2.2.4 Augmentation du nombre de commissariats de police capables de venir en aide aux victimes de sévices sexuels (2009/10 : 2; 2010/11 : 2; objectif en 2011/12 : 4)

2.2.5 La Police nationale publie des données sur le nombre de décès résultant de leurs interventions, ou survenant lorsque des détenus sont placés sous sa garde, lesquelles : a) indiquent la cause du décès; et b) sont produites annuellement.

2.2.6 La Police nationale dispose d'un plan stratégique (notamment pour l'approvisionnement et la logistique) et de projections budgétaires.

Produits

- Fourniture quotidienne de conseils et d'une assistance technique au Directeur général et aux hauts responsables de la Police nationale pour examiner le plan de réforme de la Police nationale 2006-2011 et stimuler sa réalisation, en mettant l'accent en particulier sur l'administration (achats, budget, logistique, systèmes de gestion du parc et gestion des ressources humaines) et mise en place de dispositifs de supervision afin de renforcer les capacités opérationnelles et de s'attaquer à la corruption de la police
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'appui technique en vue de l'élaboration d'un plan de réforme de la Police nationale révisé pour la période 2011-2016, notamment au moyen de la signature d'un nouveau mémorandum d'accord sur la coopération entre le Gouvernement et la MINUSTAH en matière de police
- Fourniture quotidienne de conseils et d'une assistance technique à la Police nationale afin de l'aider à vérifier les antécédents des candidats, à certifier des policiers, à former 1 800 nouvelles recrues (notamment grâce à un stage de formation pratique de 3 mois), mettre à niveau les compétences de 1 200 policiers grâce à un encadrement sur le terrain et organiser la formation d'unités de forces spéciales et de maintien de l'ordre et de la police judiciaire, notamment en offrant à 34 fonctionnaires de police une formation en matière de balistique, d'analyse d'empreintes digitales et de toxicologie
- Fourniture quotidienne de conseils et d'appui technique afin d'aider la Police nationale à développer ses moyens d'enquête grâce à la mise au point de systèmes informatisés et de bases de données et au renforcement des capacités de police scientifique
- Fourniture quotidienne de conseils et d'une assistance technique à l'Académie de police afin de l'aider à former 1 200 aspirants policiers au sujet des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance
- Organisation de 20 cours de formation à l'intention de 750 fonctionnaires de la Police nationale et de cours de formation avancée sur la gestion à l'intention de 100 cadres de la Police nationale

- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale dans le cadre de la mise en place de la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, des ports et aéroports, des migrations et des forêts
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale d'Haïti afin de leur permettre de continuer de compléter et de tenir à jour un registre des autorisations de port d'armes et d'armes à feu, de mettre à jour la législation en vigueur sur les importations et la possession d'armes et d'armes à feu, et d'organiser des campagnes d'information sur l'enregistrement des armes à feu
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale pour les aider à mettre en place un mécanisme de communication de l'information sur les sévices sexuels et les violences sexistes, de venir en aide aux victimes de telles violences, d'appliquer la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle et les femmes en période de conflit armé et après les conflits, de créer un programme de formation des nouveaux policiers sur la problématique hommes-femmes et d'organiser 2 ateliers sur le même sujet à l'intention de 30 formateurs de la Police nationale et 5 ateliers à l'intention de 90 policiers et 60 officiers de police judiciaire de la Police nationale
- Fourniture d'un appui opérationnel et technique à la Police nationale pour porter à 60 le nombre de camps de déplacés où la brigade mobile de la police de la MINUSTAH spécialisée dans la problématique hommes-femmes effectue des patrouilles communes avec la Police nationale en augmentant le nombre de membres de la Police des Nations Unies affectés à cette brigade, lequel passera de 8 à 32
- Fourniture d'un appui logistique et technique afin d'aider la Police nationale à constituer un contingent de police entièrement féminin, notamment par le biais d'une campagne d'information visant à encourager les femmes à se présenter à l'Académie de police
- Organisation de séminaires de formation en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, comprenant 20 cours de formation concernant les droits de l'homme et de l'enfant pour un total de 900 fonctionnaires de la Police nationale dans les 10 départements du pays, d'un cours spécialisé sur la protection de l'enfance à l'intention de 50 fonctionnaires de la Police nationale qui seront les coordonnateurs pour la protection de l'enfance, et fourniture d'un appui technique à la Police nationale pour lui permettre de poursuivre la mise au point de modules de formation sur la protection de l'enfance et d'organiser une formation de formateurs
- Fourniture mensuelle d'un appui technique et logistique au Gouvernement pour lui permettre d'appliquer le programme national actualisé de lutte contre le VIH/sida, moyennant 20 activités de formation à l'intention de la Police nationale, des groupes vulnérables et des personnes vivant avec le VIH/sida dans tout le pays
- Organisation de campagnes d'information, de plaidoyer et de sensibilisation, notamment dans la presse écrite et audiovisuelle, sur la réforme de la police afin de mieux faire comprendre à la population que le rôle de la Mission est d'aider le Gouvernement à maintenir la stabilité et procéder à la réforme des institutions chargées de l'état de droit

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti

2.3.1 Diminution du pourcentage de détenus placés en détention avant jugement à Port-au-Prince (2009/10 : 80 % ; 2010/11 : 75 % ; 2011/12 : 65 %) et dans les régions (2009/10 : 59 % ; 2010/11 : 50 % ; objectif en 2011/12 : 45 %)

2.3.2 Projet de loi sur la réforme du système judiciaire (par ex. : code pénal, code de procédure pénale, justice pour mineurs, auxiliaires de justice, aide judiciaire) soumis au Parlement

2.3.3 Augmentation du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle pleinement fonctionnels (2009/10 : 10; 2010/11 : 12; 2011/12 : 15)

2.3.4 Augmentation de 10 % de l'espace disponible dans les prisons (2009/10 : 2 980,3 m²; 2010/11 : 3 278,3 m²; 2011/12 : 3 606,2 m²)

2.3.5 Établissement et mise en opération du Conseil supérieur de la magistrature et d'une inspection judiciaire

2.3.6 Diminution du pourcentage de détenus placés dans des prisons surpeuplées [2009/10 : 66,9 % (3 378 détenus); 2010/11 : 50 % (2 600 détenus); 2011/12 : 40 % (2 080 détenus)];

2.3.7 Augmentation de la proportion de délinquants mineurs (prévenus ou condamnés) qui sont détenus séparément des adultes (2009/10 : 80 %; 2010/11 : 90 %; 2011/12 : 100 %)

2.3.8 Augmentation du personnel médical ayant reçu une formation, employé dans les prisons et les établissements pénitentiaires (2009/10 : 40; 2010/11 : 40; 2011/12 : 60)

2.3.9 Augmentation du nombre de spécialistes des questions pénitentiaires qui reçoivent une formation concernant l'usage approprié de la force (2009/10 : 217; 2010/11 : 517; 2011/12 : 717)

2.3.10 Diminution du nombre de détenus qui sont victimes de mort violente dans les 12 derniers mois (2009/10 : 57; 2010/11 : 6; 2011/12 : 3)

Produits

- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique, à une commission présidentielle et à d'autres institutions afin de les aider à mettre en œuvre des réformes législatives et à créer des postes relais d'administration de la justice pour améliorer l'accès à la justice
- Fourniture d'un soutien logistique et technique temporaire au Ministère de la justice et de la sécurité publique afin d'assurer le fonctionnement de 25 postes relais d'administration de la justice et de départements ministériels et tribunaux importants, dont les locaux ont été détruits par le séisme
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique, aux autorités judiciaires aux échelons national et local et aux partenaires internationaux visant à coordonner l'aide internationale au renforcement des capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, hiérarchiser les efforts faits pour renforcer l'appareil judiciaire, le système pénitentiaire et l'administration de la justice et prévenir les crimes contre des mineurs et les crimes comportant des sévices sexuels et des actes de violence sexistes, notamment dans le cadre de réunions mensuelles entre des représentants du Ministère et des représentants des donateurs et des institutions internationales

- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique au Conseil supérieur de la magistrature afin de l'aider à exercer un contrôle et à assumer son rôle d'autorité chargée de la réglementation, notamment pour ce qui est de la certification des magistrats, et à l'École de la magistrature, afin de l'aider à recruter de nouveaux magistrats et à former 360 juges, procureurs, juges de paix, commis à l'enregistrement et huissiers de justice
- Fourniture hebdomadaire d'un appui technique aux autorités judiciaires afin de les aider à mettre en place des chambres judiciaires spéciales pour les crimes financiers et économiques et les enlèvements, ainsi que les sévices sexuels et les violences sexistes
- Fourniture quotidienne d'un appui technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Ministère des affaires sociales en vue de la création de centres de rééducation pour mineurs et de 3 tribunaux pour mineurs, de la formation de 25 magistrats, du renforcement des capacités administratives de 22 bureaux d'aide juridictionnelle dans 18 juridictions, ainsi que de l'élaboration d'une loi sur le système national d'aide juridictionnelle et de l'amendement de la loi de 1989 sur l'aide juridictionnelle
- Appui technique pour renforcer les capacités de 14 juges désignés en matière de justice pour mineurs dans le cadre de visites mensuelles sur place et d'ateliers
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui technique à 700 magistrats et auxiliaires de justice (procureurs, juges d'instruction, juges de première instance, juges de paix, clerks et greffiers) pour faire en sorte que l'administration et les procédures judiciaires fonctionnent dans la transparence et respectent le droit à une procédure régulière
- Fourniture hebdomadaire d'un appui technique aux institutions judiciaires et à la Police nationale afin de les aider à coordonner les activités menées et les procédures suivies en matière d'arrestation et de détention
- Fourniture hebdomadaire d'un appui technique aux agents des services de justice afin de les aider à organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 300 auxiliaires de justice (huissiers de justice, greffiers et clerks)
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui technique à l'Inspection judiciaire pour l'amélioration des activités du système judiciaire
- Fourniture d'un appui technique au système judiciaire pour la réorganisation de l'enregistrement
- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui technique aux responsables d'établissements pénitentiaires afin d'évaluer et de satisfaire les besoins en matière de sécurité, d'infrastructures, de personnel et de formation, notamment en effectuant des visites quotidiennes dans 18 prisons et à la Direction de l'administration pénitentiaire
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui technique au directeur du Département de l'administration pénitentiaire au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement stratégique
- Fourniture d'un appui technique en vue de l'organisation d'un atelier de 3 jours à l'intention de 40 responsables d'établissements pénitentiaires, d'un programme de formation de 2 mois à l'intention de 300 surveillants de prison nouvellement recrutés, d'un atelier de 4 jours à l'intention de 10 formateurs de la Direction de l'administration pénitentiaire, et de 2 ateliers d'une semaine à l'intention de 40 greffiers, ainsi qu'en vue de l'élaboration et de l'application d'un manuel pour le greffe
- Fourniture d'un appui technique à la Direction de l'administration pénitentiaire afin de l'aider à ouvrir une infirmerie dans chaque prison et à mettre au point des directives visant les besoins médicaux et psychologiques des détenus, en tenant particulièrement compte des besoins spéciaux des femmes et des enfants
- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui technique à des surveillants d'établissements pénitentiaires pour les aider à évaluer les conditions de sécurité, élaborer des plans de travail et des budgets, appliquer des programmes et mener des activités de formation

- Fourniture de conseils et d'un appui technique à des fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire en prévision de l'ouverture d'une nouvelle prison à Croix-des-Bouquets, en créant 4 comités de travail dans les domaines de l'administration, de la sécurité, de l'enregistrement des prisonniers et des soins de santé
- Organisation de campagnes d'information, de plaidoyer et de communication afin de faire mieux connaître les conditions de détention, la situation des mineurs délinquants, la réforme des institutions judiciaires et pénitentiaires et les actions visant à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, au moyen de la diffusion de brochures commémoratives et de l'organisation d'ateliers de sensibilisation dans les centres multimédias

Facteurs externes : Les donateurs fourniront, sur une base bilatérale et par l'intermédiaire du Fonds pour la reconstruction d'Haïti, des ressources financières suffisantes pour améliorer les conditions d'incarcération et appuyer les activités judiciaires. Le nouveau Gouvernement adopte la version suivante du plan de réforme de la Police nationale.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2010/11										8 940
Effectif proposé 2011/12										8 940
Variation nette										–
<i>II. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2010/11										1 351
Effectif proposé 2011/12										1 351
Variation nette										–
<i>III. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2010/11										2 940
Effectif proposé 2011/12										2 940
Variation nette										–
<i>IV. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2010/11										100
Effectif proposé 2011/12										100
Variation nette										–
<i>V. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				
Bureau du commandant de la force										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	–	1	2	3	–	–	5
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	–	–	1	4	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du Chef de la police									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	2	5	-	3	10	4	22	36
Nombre de postes proposés 2011/12	-	2	5	-	1	8	6	22	36
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(2)	2	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	4	1	-	5	12	-	17
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	4	1	-	5	12	-	17
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	1	1	1	3	-	1	4
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	1	1	1	3	-	1	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	-	3	-	3	-	2	5
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	-	3	-	3	-	2	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	1	4	-	5	-	-	5
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	1	4	-	5	-	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	2	-	1	3	-	1	4
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	2	-	1	3	-	1	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section de la justice										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	8	1	17	19	8	44	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	7	8	1	17	19	8	44	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de l'administration pénitentiaire										
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	3	–	3	7	–	10	
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	3	–	3	7	–	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la lutte contre la violence de voisinage										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	4	1	5	2	–	7	
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	4	1	5	2	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des affaires juridiques										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	3	1	5	2	–	7	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	3	1	5	2	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, personnel civil										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	20	18	8	50	51	39	140	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	20	18	5	47	54	39	140	
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	3	–	–	
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	7	12	3	22	28	3	53	
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	7	12	3	22	28	3	53	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

51. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi hors Siège, il est proposé de transformer un poste de secrétaire (Service mobile) en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du Chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

52. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi hors Siège, il est proposé de transformer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 3 : droits de l'homme

53. La composante 3 regroupe les activités d'assistance menées par la Mission auprès du Gouvernement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Elle comprend la Section des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de l'égalité des sexes, lesquels s'intéresseront essentiellement à deux priorités : a) la protection des droits des personnes déplacées

et d'autres groupes vulnérables touchés par les activités de reconstruction; et b) la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles et sexistes et la traite.

54. Pendant l'exercice 2011/12, la Mission continuera de signaler les violations des droits de l'homme commises dans les camps de déplacés et les zones les plus touchées par la violence et de mener des enquêtes sur ces violations. Elle tâchera également de renforcer les capacités des institutions haïtiennes chargées de faire régner l'état de droit afin de protéger les victimes de violations et de traduire les infracteurs en justice. Par la sensibilisation et la mobilisation, la Mission aidera le Gouvernement à faire en sorte que les grandes décisions en matière de reconstruction contribuent à la protection à long terme des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants. Elle consacrera davantage de moyens à la formation d'agents spécialisés de la police nationale et à la création en son sein d'une unité d'enquête chargée des affaires de violences sexuelles et sexistes. Elle élaborera également un programme de formation obligatoire sur les violences sexuelles et sexistes que devront suivre les aspirants policiers. Un projet pilote consistant à réserver des locaux destinés à l'accueil des victimes de violences sexuelles et sexistes dans deux commissariats de Port-au-Prince sera étendu à trois autres postes de police situés dans des zones très touchées par la violence.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants

3.1.1 Augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites concernant des violations des droits de l'homme qu'aurait commises la police nationale (2009 : 250 enquêtes, dont 45 portées devant les tribunaux; 2010 : 50 enquêtes, dont 20 portées devant les tribunaux; 2011 : 80 enquêtes, dont 40 portées devant les tribunaux)

3.1.2 Augmentation du nombre de viols signalés à la police (2009/10 : 249; 2010/11 : 475; 2011/12 : 550)

3.1.3 Mise en œuvre dans 4 départements du Plan d'action national adopté en 2010/11 par le Gouvernement pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

3.1.4 Constitution d'un groupe de travail national pour le suivi et le signalement des violations graves des droits de l'enfant

3.1.5 Ratification par le Parlement de l'un au moins des trois traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant non ratifiés

Produits

- Mise en place d'un programme de suivi de l'action des pouvoirs publics visant à associer la société civile aux activités de reconstruction, à accroître la responsabilité et la transparence dans le cadre de la reconstruction et à favoriser le respect des droits sociaux et économiques

- Surveillance et signalement au jour le jour des violations des droits de l'homme, des retours forcés et des violations commises contre les enfants victimes de la violence armée, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Appui technique apporté chaque jour au groupe transversal de la protection pour assurer le respect des droits des personnes déplacées du fait du séisme, l'accent étant mis sur la réinstallation, le logement et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Appui technique apporté chaque semaine au Gouvernement pour l'aider à mettre en place un mécanisme de signalement des manquements aux droits civils et politiques des personnes déplacées
- Conseils et assistance technique offerts chaque semaine à des organisations non gouvernementales en vue de la promotion des droits de l'homme et de la mise en œuvre de programmes de protection
- Rédaction de 3 rapports sur la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans les politiques et activités nationales de reconstruction
- Établissement de 10 rapports mensuels, de 1 rapport semestriel et de 5 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Haïti, de 3 rapports thématiques sur les questions de protection de l'enfance et de 8 rapports sur les activités de protection de l'enfance
- Conseils et accompagnement offerts chaque semaine à l'Office de la protection du citoyen en vue de la promotion des droits de l'homme, de l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme et du renforcement de la protection juridique des enfants
- Conseils et assistance technique offerts chaque mois en vue d'aider le Gouvernement et le Parlement à adopter des politiques relatives aux droits de l'enfant, à œuvrer en faveur de la ratification d'au moins une convention de protection des droits de l'homme et une convention relative aux droits de l'enfant, et à s'acquitter de l'obligation de présenter des rapports que lui font les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Organisation d'au moins 5 ateliers de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes à l'intention des membres de la police nationale
- Campagnes mensuelles menées auprès du Parlement pour le convaincre de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, et d'adopter la nouvelle loi sur l'adoption des enfants
- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile haïtienne, de 7 ateliers de formation sur certains droits économiques, sociaux et culturels et organisation, à l'intention des représentants de 20 organisations non gouvernementales, de 1 atelier de formation des formateurs sur la surveillance du respect des droits politiques pendant les élections de novembre 2010
- Organisation de 10 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention de 150 surveillants d'établissements pénitentiaires et de 8 ateliers de formation à l'intention de 20 juges à l'École de la magistrature
- Organisation de 6 programmes de formation sur les mécanismes de surveillance et de signalement des violations des droits de l'enfant à l'intention des représentants d'organisations non gouvernementales locales et de l'administration publique; et organisation de 5 programmes de formation s'adressant à 100 journalistes sur les principes éthiques devant régir le traitement dans la presse des cas d'enfants victimes d'enlèvement, de la traite ou de violences sexuelles, ou d'enfants exposés à la violence armée

- Organisation de 3 campagnes de promotion des droits de l'homme visant à sensibiliser l'opinion publique aux droits de l'homme, aux droits de la femme et aux droits de l'enfant (articles de presse, émissions de radio et de télévision, ateliers et activités de communication proposés dans les centres multimédias et distribution de documents de sensibilisation)
- Assistance technique et logistique apportée chaque semaine au Gouvernement en vue de l'élaboration d'un rapport de pays sur les types de violences sexuelles et de la promotion de l'égalité des sexes; examen du plan national de lutte contre les violences sexuelles et sexistes; organisation de 1 atelier sur la restitution, de 1 atelier national de validation, de 10 ateliers de sensibilisation à l'intention des agents de l'État et de 1 atelier de formation sur les violences sexuelles et sexistes à l'intention de 20 formateurs venant des 10 départements
- Conseils et assistance technique offerts chaque mois au Gouvernement et au Parlement en vue de l'élaboration d'un cadre juridique visant à protéger de la discrimination les personnes vivant avec le VIH/sida

Facteurs externes : Il faudra que les autorités soient déterminées à enquêter sur les violations des droits de l'homme signalées et que la police et la justice aient les moyens d'enquêter sur les faits de violence sexuelle et sexiste.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (droits de l'homme)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^e	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section des droits de l'homme										
Postes approuvés 2010/11	–	1	6	13	1	21	24	6	51	
Postes proposés 2011/12	–	1	6	12	1	20	24	6	50	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	–	5	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	3	1	5	
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	3	1	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	1	1	2	1	1	4	
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	1	1	2	1	1	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de l'égalité des sexes										
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	5	1	8	
Postes proposés 2011/12	–	–	1	1	–	2	5	1	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés^b										
2010/11	–	–	1	–	–	1	3	2	6	
Emplois de temporaire proposés^b										
2011/12	–	–	1	–	–	1	3	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2010/11	–	1	8	14	1	24	32	8	64	
Postes proposés 2011/12	–	1	8	13	1	23	32	8	63	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Emplois de temporaire approuvés^b										
2010/11	–	–	2	3	–	5	7	3	15	
Emplois de temporaire proposés^b										
2011/12	–	–	2	3	–	5	7	3	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

55. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi hors Siège, il est proposé de supprimer un poste P-2 de spécialiste adjoint de la protection de l'enfance.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

56. La composante 4 regroupe les activités que mène la Mission pour aider le Gouvernement à renforcer ses capacités dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des services publics de base. Elle comprend le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et, depuis le séisme du 12 janvier 2010, reçoit constamment l'aide de toutes les autres composantes de la Mission, en particulier du génie militaire et du Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui, dans le cadre des activités de secours, de relèvement et de reconstruction.

57. Pendant l'exercice 2011/12, les principales priorités de la composante seront les suivantes : a) concourir aux activités de relèvement et de reconstruction menées par le Gouvernement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales; et b) renforcer les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et de prestation des services publics de base, l'accent étant mis sur les mécanismes de coordination aux niveaux central et départemental.

58. La composante militaire est chargée d'établir et de mettre en œuvre un plan de secours en cas de catastrophe prévoyant un groupe de réaction rapide composé de membres du génie militaire et des forces de sécurité, qui interviendrait en cas de catastrophe d'origine humaine ou naturelle. Les soldats du génie continueront d'appuyer les efforts humanitaires que mène le Gouvernement depuis le séisme, notamment les activités de réparation des infrastructures et d'atténuation des risques, en particulier dans les camps de déplacés. Les activités de génie et de réfection comprennent notamment le déblaiement des décombres, le revêtement des rues, le forage de puits et la réparation des routes et des ponts.

59. Le Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui conservera le concept d'opérations établi dans le sillage du séisme de janvier 2010. En plus d'exécuter toutes les tâches qui lui avait été confiées avant le séisme, le Centre mixte continuera d'œuvrer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la mise en place d'un mécanisme unique permettant aux partenaires humanitaires de demander à la Mission son appui dans le domaine du génie, de la logistique et de la sécurité et à l'établissement de priorités dans l'allocation des ressources de la Mission à l'appui des activités de relèvement et de reconstruction.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès sur la voie du relèvement économique, de la reconstruction, de l'atténuation des épidémies et de la réduction de la pauvreté

4.1.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées ayant été réinstallées dans des logements durables sur 1,3 million de personnes vivant dans des abris dans des camps de déplacés depuis le séisme (2010/11 : au moins 600 000 personnes réinstallées dans des logements durables; 2011/12 : 1,3 million de personnes réinstallées dans des logements durables)

4.1.2 Augmentation cumulée du volume de décombres déblayés sur les 15 millions de mètres cubes laissés par le séisme (2010/11 : entre 4 et 6 millions de mètres cubes; 2011/12 : entre 7,2 et 11 millions de mètres cubes)

4.1.3 Augmentation du nombre de comités municipaux participant à la prévention des catastrophes, des plans d'intervention d'urgence étant arrêtés et opérationnels (2009/10 : 78; 2010/11 : 125; 2011/12 : 144)

Produits

- Opérations de déblaiement des décombres et de réparation des infrastructures publiques menées chaque jour par des compagnies du génie afin de créer des conditions sûres et stables pour les activités de secours et de relèvement et de favoriser la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en faveur de la réinstallation des déplacés

- Gestion de capacités d'intervention rapide en cas de catastrophes d'origine humaine ou naturelle
- Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions de coordination avec le Premier Ministre et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, en vue d'assurer l'efficacité de l'aide internationale
- Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions avec le Ministre de la planification et de la coopération externe, le Ministre de l'intérieur et des membres de leurs services, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, de l'évaluation des fonds disponibles et des activités de projet, et de l'appréciation des besoins d'aide humanitaire et d'aide au développement
- Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions de coordination entre le Gouvernement, les responsables locaux des départements touchés par le séisme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en vue de faciliter la mise en œuvre des activités d'aide humanitaire et de relèvement et de permettre le suivi et l'évaluation des progrès et des produits
- Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement et aux administrations locales, notamment dans le cadre de réunions de coordination entre le Gouvernement, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en vue de renforcer les capacités locales et d'améliorer la préparation en prévision de catastrophes naturelles et d'épidémies (par ex., le choléra), l'organisation des opérations d'urgence et la capacité d'intervention dans les 10 départements
- Activités d'information et de communication (articles de presse, émissions de radio et de télévision, feuillets télévisés porteurs de messages, affiches et autres documents d'information) organisées chaque semaine pour aider les institutions nationales en sensibilisant la population aux questions touchant la réinstallation des déplacés, le déblaiement des décombres, les risques naturels et la gestion des opérations d'urgence
- Consultations quotidiennes avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies afin de coordonner l'utilisation des ressources de la Mission et d'établir des priorités en matière d'appui dans les domaines de la sécurité, du génie et de la logistique au service des activités d'aide humanitaire, de relèvement, de reconstruction et de préparation aux situations d'urgence
- Assistance technique apportée chaque semaine à l'appui des activités d'information sur le choléra et d'atténuation de l'épidémie menées avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour renforcer les capacités de prévention et d'intervention, y compris à la faveur de l'organisation de campagnes d'information et de la fourniture d'un appui matériel, en partenariat avec des organismes publics et des institutions spécialisées

Facteurs externes : Il faudra que les bailleurs de fonds débloquent les ressources annoncées pour le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Il faudra aussi qu'il y ait suffisamment d'unités du génie pour déblayer les décombres et réparer les infrastructures publiques.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement										
Postes approuvés 2010/11	–	–	4	1	1	6	9	1	16	
Postes proposés 2011/12	–	–	4	1	1	6	9	1	16	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés^b										
2010/11	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Emplois de temporaire proposés^b										
2011/12	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 5 : appui

60. La composante appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la Mission, du Groupe Déontologie et discipline et de la Section de la sécurité qui visent à fournir à la Mission des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour l'aider à s'acquitter de son mandat, au moyen de l'exécution des produits prévus, de l'amélioration de la qualité des services et de l'obtention de gains d'efficacité. L'appui sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 8 940 militaires, 2 940 membres d'unités de police constituées et 1 451 membres de la Police des Nations Unies, dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement, ainsi que 668 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 532 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 277 Volontaires des Nations Unies, y compris les personnes occupant des emplois de temporaire. La gamme des services comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, les achats, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, les communications, l'informatique, les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

61. Les modalités de la décentralisation de l'appui à la Mission, qui devraient être mises en œuvre à la fin de l'exercice 2010/11, seront affinées en ce qui concerne l'établissement des rapports, la structure et la réponse opérationnelle. La Section de la gestion du matériel sera mise en place. Les unités administratives qui dépendaient auparavant de la Section des services généraux continueront d'être absorbées par les nouvelles sections. Ainsi, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de la cession du matériel et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks

relèveront de la Section de la gestion du matériel, le Groupe des voyages et des visas sera chapeauté par la Section du personnel, le Groupe de la gestion des installations sera rattaché à la Section du génie, le courrier, la valise diplomatique, la gestion des dossiers et des archives dépendront de la Section des communications et de l'informatique, et le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel sera transféré au Bureau du directeur de l'appui à la Mission.

62. Le projet du Gouvernement d'agrandir le site de l'aéroport où se trouvent les locaux de la MINUSTAH exigera de transférer la base de soutien logistique ailleurs à Port-au-Prince afin de disposer d'un espace suffisant pour accueillir à la fois les bureaux de la Mission et ceux de l'équipe de pays des Nations Unies. L'élaboration initiale des plans était inscrite au budget 2010/11 et devrait débiter au dernier trimestre de l'exercice en cours.

63. En ce qui concerne l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers et les achats, l'appui aux Volontaires des Nations Unies, les voyages et d'autres services administratifs désormais confiés au nouveau Centre de liaison et d'appui à Saint-Domingue, des efforts de plus en plus soutenus sont faits pour assurer la fourniture de ces services dans les meilleurs délais, avec efficacité et efficacité, malgré l'éloignement des clients. Une liaison par vidéoconférence relie Port-au-Prince et Saint-Domingue en permanence et permet de passer outre à l'éloignement. Le Centre de liaison et d'appui s'est doté d'un service de renseignements grâce auquel il répond aux demandes de services administratifs 24 heures sur 24, notamment aux appels d'urgence reçus en dehors des heures de bureau. Le contrôle des arrivées et des départs pour la Mission est centralisé à Saint-Domingue.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel

5.1.1 Maintien de l'accès aux services médicaux 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel de la MINUSTAH basé à Port-au-Prince (2009/10 : 12 heures par jour, 6 jours sur 7; 2010/11 : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; 2011/12 : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

5.1.2 Dans les régions, maintien de l'accès aux services médicaux pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture pour l'ensemble du personnel de la Mission (2008/09 : 8 heures par jour, 5 jours sur 7; 2009/10 : 8 heures par jour, 5 jours sur 7; 2010/11 : 8 heures par jour, 5 jours sur 7)

5.1.3 Délais pour la délivrance des formulaires de franchise douanière ramenés à 1,5 jour (2009/10 : 3 jours; 2010/11 : 2 jours; 2011/12 : 1,5 jour)

5.1.4 Service de renseignements disponible 24 heures sur 24 mis en place au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue afin de répondre aux demandes de services administratifs sous 48 heures (2010/11 : 48 heures; 2011/12 : 36 heures)

*Produits***Amélioration des services**

- Fourniture de services médicaux 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et 8 heures par jour 5 jours par semaine pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH dans les régions
- Octroi d'une délégation de pouvoir renforcée en vue de délivrer plus rapidement les demandes de franchise douanière aux agents en douane, pour le dédouanement de l'ensemble du matériel et des fournitures importés par la MINUSTAH, y compris le matériel appartenant à l'ONU, le matériel appartenant aux contingents et le matériel fourni par les sous-traitants
- Rationalisation du Centre de contact de Saint-Domingue pour qu'il soit relié étroitement à la structure décentralisée d'appui à la Mission en Haïti de manière à disposer d'un système efficace de traitement des demandes de renseignements relatives aux services administratifs (services financiers, gestion du personnel, achats, gestion des marchés, soutien psychologique du personnel, appui aux Volontaires des Nations Unies et formation intégrée)

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 940 membres des contingents, de 2 940 membres d'unités de police constituées et de 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Entreposage et fourniture de rations alimentaires et d'eau pour un effectif moyen de 8 816 militaires et de 2 940 membres d'unités de police constituées répartis dans 40 endroits
- Entreposage et fourniture de 280 210 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de quelque 2 940 militaires et de 855 membres d'unités de police constituées répartis dans 9 endroits
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police des Nations Unies, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

Installations et infrastructures

- Exploitation et entretien de 84 sources d'approvisionnement en eau et de 36 stations de traitement de l'eau appartenant à l'ONU sur 15 sites, ainsi que d'une usine d'embouteillage à Port-au-Prince
- Installation et exploitation de 20 usines de traitement des eaux usées à Port-au-Prince et dans les régions
- Exploitation et entretien de 260 groupes électrogènes, de 103 tours d'éclairage et de 19 générateurs de soudage appartenant à l'ONU
- Entretien et rénovation de 20 kilomètres de route bitumée à Port-au-Prince, de 50 kilomètres de route gravillonnée sur l'ensemble du territoire de la Mission et de 5 ponts
- Création de 12 services de cartographie Web utilisant le serveur ARCGIS pour des clients de la Mission (militaires, policiers, équipes de déploiement maritime, etc.)
- Maintenance du Système d'information géographique (SIG), y compris la mise à jour et la création de 35 séries de données et la production de 10 000 cartes
- Entretien de 5 terrains d'aviation et de 12 hélistations
- Entretien et exploitation de 4 postes à la frontière terrestre et de 4 postes à la frontière maritime
- Gestion des services assurés dans les camps pour le logement du personnel dans 150 locaux de la MINUSTAH, dont 50 locaux utilisés par du personnel militaire, 19 par les unités de police constituées des Nations Unies, 43 par le personnel civil, 9 par la Police des Nations Unies et 29 locaux partagés par la Police des Nations Unies,

y compris nettoyage, services phytosanitaires, entretien des périmètres, entretien de la fosse septique, blanchisserie, gestion des déchets solides, élimination des déchets dangereux, petits travaux d'entretien et de réparation des locaux et entretien et réparation du matériel

- Stockage et fourniture de 16,6 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 260 groupes électrogènes, 103 tours d'éclairage, 19 générateurs de soudage appartenant à l'ONU et pour 763 groupes électrogènes appartenant aux contingents

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 614 véhicules, dont 14 véhicules blindés, 4 remorques et 133 accessoires de montage, dans 11 ateliers situés dans 11 endroits
- Exploitation d'un service quotidien de navette à Port-au-Prince fonctionnant 7 jours sur 7 et desservant 1 200 usagers en moyenne (personnel recruté sur le plan national et international, Volontaires des Nations Unies, membres de la Police des Nations Unies, officiers d'état-major et spécialistes des questions pénitentiaires)
- Stockage et fourniture de 8 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 1 614 véhicules appartenant à l'ONU et 2 515 véhicules appartenant aux contingents

Transports aériens

- Gestion et exploitation de 2 avions (1 militaire et 1 civil) et de 10 hélicoptères (6 militaires et 4 civils) sur 5 terrains d'aviation et 12 héliportations
- Stockage et fourniture de 4,1 millions de litres de carburant aviation pour 2 avions et 10 hélicoptères
- Maintien de la capacité de déploiement simultané d'aéronefs sur 3 bases d'opérations temporaires dans les régions
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris la recherche et le sauvetage, les évacuations de blessés et de malades, les vols de nuit et les vols militaires de reconnaissance

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 16 navires appartenant aux contingents et de 12 canots pneumatiques Zodiac
- Stockage et fourniture de 647 584 litres de carburant pour 16 navires appartenant aux contingents et 12 canots pneumatiques Zodiac

Communications

- Gestion et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terrestres principales, de 27 microterminaux VSAT et de 40 centraux téléphoniques pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, ainsi que des services de continuité des activités et de reprise après sinistre pour 3 158 usagers et 123 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance d'un réseau à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 1 823 radios mobiles, 3 561 radios portatives, 780 systèmes multiplex mobiles et 3 400 systèmes multiplex portatifs
- Gestion et maintenance d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 893 radios mobiles équipées du Système mondial de localisation (GPS) et de 134 stations fixes capables de transmettre des données
- Gestion et maintenance de 13 centres de communication sur l'ensemble du territoire haïtien
- Gestion et maintenance de 25 sites de transmissions destinés à améliorer la couverture hertzienne, à ultra-haute fréquence et à haute fréquence, sur l'ensemble du territoire haïtien

Informatique

- Gestion et maintenance de 159 serveurs, 3 650 ordinateurs de bureau, 1 346 ordinateurs portables, 197 imprimantes et 232 expéditeurs numériques

- Gestion et maintenance de réseaux locaux et de réseaux étendus desservant 4 400 utilisateurs
- Gestion et maintenance de trois centres de reprise après sinistre (Saint-Domingue, niveau II; siège de la Mission, niveau I; dépôt logistique, niveau I)

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un hôpital de niveau II à Port-au-Prince, de 33 centres de consultation de niveau I et de 3 dispensaires, fournissant des services médicaux à tout le personnel de la Mission ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Surveillance des indicateurs épidémiologiques, tels que les cas de choléra, de paludisme, de grippe pandémique, de dengue, etc., conjointement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Gestion d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de trois laboratoires secondaires à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voies aérienne et terrestre pour tout le personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'une unité médicale de niveau I vers un hôpital de niveau II, et d'un hôpital de niveau II vers une unité médicale de niveau III ou IV

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 pour un effectif moyen de 124 officiers d'état-major, 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement), 668 membres du personnel recruté sur le plan international, 277 Volontaires des Nations Unies et 1 532 membres du personnel recruté sur le plan national, pour assurer notamment la protection rapprochée des hauts responsables de la Mission et des personnalités de marque en visite, ainsi que des installations et sites des Nations Unies
- Évaluation des conditions de sécurité pour l'ensemble de la Mission, y compris en ce qui concerne les logements de 1 200 membres de la Mission
- Organisation de 24 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Mise en œuvre de services de lutte contre les incendies pour les terrains d'aviation et les hélistations dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Programme d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie et aux exercices d'incendie pour tout le personnel nouvellement nommé dans la zone de la Mission et cours élémentaires de mise à niveau sur la lutte contre les incendies pour l'ensemble du personnel de sécurité et les responsables de la sécurité incendie de la Mission
- Campagnes de prévention et de sécurité par la réalisation de patrouilles quotidiennes de sécurité afin de veiller au respect des mesures de sécurité, par exemple dans des sites éloignés ou en cas de restrictions à la liberté de circulation et en réponse à des situations d'urgence
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité du pays
- Enquêtes sur les incidents mettant en cause la responsabilité de la Mission ou de son personnel, les accidents de la circulation, les pertes de matériel appartenant à l'Organisation, les blessures ou les décès de membres du personnel de la Mission et les fautes professionnelles

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges; les catastrophes naturelles n'ont pas d'incidence néfaste sur les opérations.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Groupe Déontologie et discipline									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	15	49	66	214	–	280
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	15	48	65	215	–	280
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
Groupe du VIH/sida									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	1	15	17	27	–	44
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	1	15	17	27	–	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	3	2	6
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Directeur									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	7	21	34	25	1	60
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	7	20	33	26	1	60
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	2	4	2	9	1	–	10
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	2	4	2	9	1	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	8	19	55	82	437	31	550
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	8	18	28	54	463	31	548
Variation nette	–	–	–	(1)	(27)	(28)	26	–	(2)
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	12	13	28	54	43	10	107
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	12	13	28	54	43	10	107
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui intégrés									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	9	25	131	165	331	97	593
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	9	25	116	150	346	97	593
Variation nette	–	–	–	–	(15)	(15)	15	–	–
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	11	12	32	56	92	34	182
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	11	12	32	56	92	34	182
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, appui									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	27	67	256	351	1 011	131	1 493
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	27	66	212	306	1 054	131	1 491
Variation nette	–	–	–	(1)	(44)	(45)	43	–	(2)
Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	3	27	31	78	139	165	44	348
Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	3	27	31	78	139	165	44	348
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

64. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Division de l'appui à la Mission (Bureau du Directeur)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

65. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) relevant du Bureau du Coordonnateur régional (Opérations et administration) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 28 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 26 postes

66. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des marchés (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'assistant chargé de la réception et l'inspection (agent du Service mobile), et de transformer en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international 26 postes d'agent du Service mobile (6 assistants administratifs, 2 assistants chargés du budget, 1 assistant chargé des finances, 5 assistants chargés des ressources humaines, 3 assistants du conseiller du personnel, 1 assistant social, 3 assistants chargés des achats, 1 assistant chargé du contrôle qualité, 1 assistant chargé de la restauration, 1 assistant chargé de la réception du courrier et 2 assistants chargés des marchés).

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 15 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 15 postes

67. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer 15 postes d'agent du Service mobile (4 agents administratifs, 1 assistant chargé du budget, 1 assistant chargé de la logistique, 1 mécanicien spécialiste des groupes électrogènes, 1 assistant chargé des carburants, 1 mécanicien auto, 3 assistants chargés du matériel appartenant aux contingents, 1 assistant chargé du matériel et des stocks et 2 assistants aux fournitures) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	196 950,5	244 075,2	226 990,3	(17 084,9)	(7,0)
Police des Nations Unies	60 071,8	78 460,0	80 685,1	2 225,1	2,8
Unités de police constituées	38 284,7	73 806,1	62 305,1	(11 501,0)	(15,6)
Total partiel	295 307,0	396 341,3	369 980,5	(26 360,8)	(6,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	97 241,7	83 792,4	95 264,1	11 471,7	13,7
Personnel recruté sur le plan national	35 768,9	34 309,7	34 838,3	528,6	1,5
Volontaires des Nations Unies	11 602,8	13 720,6	12 571,2	(1 149,4)	(8,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 387,2	25 606,4	30 189,0	4 582,6	17,9
Total partiel	148 000,6	157 429,1	172 862,6	15 433,5	9,8
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	816,3	4 635,0	4 635,0	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	193,2	655,9	626,4	(29,5)	(4,5)
Voyages	8 240,0	8 563,1	7 745,3	(817,8)	(9,6)
Installations et infrastructures	118 908,6	138 307,3	141 249,0	2 941,7	2,1
Transports terrestres	19 756,0	26 672,0	13 515,6	(13 156,4)	(49,3)
Transports aériens	27 159,7	28 874,8	26 964,2	(1 910,6)	(6,6)
Transports maritimes ou fluviaux	425,0	1 140,2	964,5	(175,7)	(15,4)
Communications	35 506,7	34 479,4	30 795,8	(3 683,6)	(10,7)
Informatique	15 518,6	11 743,7	6 833,4	(4 910,3)	(41,8)
Santé	7 104,4	9 426,8	8 658,8	(768,0)	(8,1)
Matériel spécial	3 066,3	4 700,4	4 909,4	209,0	4,4
Fournitures, services et matériel divers	30 738,2	23 358,4	13 064,5	(10 293,9)	(44,1)
Projets à effet rapide	3 000,0	7 500,0	7 500,0	–	–
Total partiel	270 433,0	300 057,0	267 461,9	(32 595,1)	(10,9)
Total brut	713 740,6	853 827,4	810 305,0	(43 522,4)	(5,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 152,8	17 314,6	18 070,0	755,4	4,4
Total net	699 587,8	836 512,8	792 235,0	(44 277,8)	(5,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	713 740,6	853 827,4	810 305,0	(43 522,4)	(5,1)

B. Contributions non budgétisées

68. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	5 378,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	5 378,6

^a Valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement.

C. Gains d'efficacité

69. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte des mesures de renforcement de l'efficacité décrites ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Pièces de rechange pour le matériel de communication	272,2	Grâce à des mesures de maintenance préventive renforcée, à la standardisation des infrastructures informatiques et de communication, au recours aux services prévus par les garanties, au remplacement de matériel ancien ou technologiquement obsolète et à une prise de conscience accrue des usagers, la Mission devrait pouvoir réduire ses dépenses au titre des pièces de rechange pour le matériel de communication, qui passeraient de 4 % de la valeur d'inventaire totale pour 2010/11 à 3,5 % de celle prévue pour 2011/12.
Pièces de rechange pour les transports terrestres	500,0	Réduction des stocks de pièces de rechange
Total	772,2	

D. Taux de vacance de postes

70. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été calculées en fonction des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux réel 2009/10</i>	<i>Taux inscrit au budget 2010/11</i>	<i>Prévisions 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	5	1	3
Police des Nations Unies	14	6	5
Unités de police constituées	32	5	20
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14	14	10
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	8	6	8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4	6	8
Volontaires des Nations Unies	10	8	10
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	28	15	30
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	9	6	10
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6	6	10
Personnel fourni par des gouvernements	42	16	16

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

71. Conformément à la résolution 1944 (2010) du Conseil de sécurité, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 sont fondées sur l'hypothèse du déploiement intégral des contingents et du personnel de police. Toutefois, compte tenu des tendances récemment observées en matière de déploiement des abattements pour délais de déploiement de 3 % pour les contingents, de 5 % pour la Police des Nations Unies et de 20 % pour les unités de police constituées ont été appliqués aux prévisions.

72. Pour le personnel recruté sur le plan international, un taux de vacance de 10 % a été appliqué, compte tenu de la proposition visant à supprimer quatre postes et à transformer 54 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Un taux de vacance de 8 % a été appliqué pour le personnel recruté sur le plan national. Les prévisions de dépenses au titre des emplois de temporaire ont été établies en fonction de taux de vacance de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 10 % pour le personnel recruté sur le plan national, compte tenu des taux d'occupation observés récemment. En outre, les prévisions de dépenses relatives au personnel fourni par des gouvernements tiennent compte d'un taux de vacance de 16 %, calculé en fonction des taux d'occupation observés récemment.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

73. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, qui ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, s'établissent à 99 780 900 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	40 950,4
Unités de police constituées	10 023,4
Total partiel	50 973,8
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	26 963,9
Communications	10 496,2
Santé	6 452,8
Matériel spécial	4 894,2
Total partiel	48 807,1
Total	99 780,9

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la Mission			
Milieu extrême	1,1	1 ^{er} juillet 2011	–
Intensité opérationnelle	1,3	1 ^{er} juillet 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juillet 2011	–
B. Coefficients applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-5,00		

F. Formation

74. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	626,4

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 120,2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	620,7
Total	2 367,3

75. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	146	1 345	1 606	101	2 034	2 544	6 322	1 018	2 341
Formation externe ^a	64	381	92	2	99	28	–	12	–
Total	210	1 726	1 698	103	2 133	2 572	6 322	1 030	2 341

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

76. La hausse des dépenses au titre de la formation interne s'explique essentiellement par le nombre plus élevé d'ateliers obligatoires de formation et de certification dans les domaines des transports aériens et terrestres, de la sécurité et des télécommunications, de la santé, de la gestion des fournitures et des biens.

77. Les dépenses au titre de la formation externe tiennent compte de la réduction des formations assurées hors de la zone de la Mission en raison de la diminution de l'effectif de la Mission qui participe à des programmes de formation.

G. Lutte contre la violence au sein des communautés

78. Les prévisions de dépenses au titre de la lutte contre la violence au sein des communautés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	9 000,00
Total	9 000,00

79. Il est proposé de maintenir le niveau d'exécution et de financement du programme renforcé de lutte contre la violence au sein des communautés, qui s'est développé après janvier 2010, afin de renforcer les acquis obtenus dans ce domaine. La présence d'un grand nombre de camps pour personnes déplacées a aggravé les conditions déjà précaires des communautés pauvres avoisinantes ainsi que leur état d'insécurité.

80. Les projets de lutte contre la violence au sein des communautés continuent de jouer un rôle utile dans la prévention des conflits dans les quartiers et les camps de déplacés en proie à la violence. En l'absence d'une amélioration socioéconomique tangible, l'élimination de ces activités entraînerait un risque d'instabilité pour ces communautés. Cela étant, pour promouvoir la prise en main par le pays et la viabilité des initiatives, notamment au moment où Haïti entre dans une phase de reconstruction, il faudra remettre le portefeuille des projets à des partenaires d'exécution nationaux et internationaux. Pour faciliter et consolider ce transfert, la Section de lutte contre la violence au sein des communautés met au point un plan d'action, qui prévoit plus de 100 forums populaires dans toutes les zones où sont exécutées les activités du programme de lutte contre la violence. Ces forums réunissent des représentants des communautés locales, les autorités locales, la Police nationale et les partenaires d'exécution internationaux et nationaux concernés. Dans le courant de l'exercice 2011/12, des organisations gouvernementales et de la société civile compétentes et fiables seront choisies et présentées à la communauté des donateurs pour la poursuite des activités.

81. Afin de mieux cerner les effets du programme de lutte contre la violence au sein des communautés dans un contexte où les conditions de sécurité évoluent constamment, la MINUSTAH recense également les pratiques optimales et rassemble des données et des appréciations qualitatives sur les effets de ces projets aux fins d'une évaluation du programme. À l'issue de cet exercice, la Mission affinera sa démarche vis-à-vis des communautés locales et des acteurs internationaux.

82. Il est proposé de maintenir les crédits destinés aux programmes de lutte contre la violence au sein des communautés à 9 millions de dollars pour l'exercice 2011/12, soit au même niveau que pour l'exercice 2010/11. La Mission prévoit de mettre en œuvre un total de 46 projets, dont 30 à forte intensité de main-d'œuvre et créateurs de revenus pour 42 000 jeunes, hommes et femmes à risque. Ces projets comprendront, notamment, 6 projets à forte intensité de main-d'œuvre (rénovation des quartiers, réaménagement des canaux et réinstallation) qui seront exécutés par la composante militaire; 4 projets de formation professionnelle pour 480 jeunes à risque et personnes détenues; 4 projets de lancement de petites entreprises et de placement en apprentissage pour 468 jeunes et femmes; 4 projets de lutte contre la violence sexiste et pour la protection de l'enfance à l'intention de 3 000 enfants des rues et 6 000 femmes victimes de violence; 1 projet d'aide juridique pour l'appui au système national d'assistance légale, axé sur les peines de longue durée, la violence sexiste, la protection de l'enfance et l'état civil; et 3 projets de médiation et de sensibilisation à l'appui des activités des forums communautaires pour promouvoir la coordination entre les autorités locales, les communautés et d'autres acteurs nationaux et internationaux. En outre, le crédit demandé permettra également de financer 40 campagnes de sensibilisation et d'information concernant la lutte contre la violence.

H. Projets à effet rapide

83. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, comparées à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (nombre effectif)	3 000,0	143
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011 (nombre approuvé)	7 500,0	190
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012 (nombre proposé)	7 500,0	200

84. Les effets et les conséquences du tremblement de terre du 12 janvier 2010 continuent d'être visibles à travers le pays. Bien que la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales nationales et internationales aient considérablement augmenté les décaissements de fonds en faveur d'Haïti, les victimes ne bénéficient pas toutes encore des retombées importantes et variées des activités de reconstruction.

85. Les projets à effet rapide continuent non seulement d'être un moyen très utile de renforcer la confiance mais aussi de combler les lacunes observées dans les activités de relèvement dans des domaines liés à la refonte institutionnelle et au réaménagement du territoire, où la Mission jouit d'un net avantage comparatif. Les projets à effet rapide continueront d'être le moyen de fournir une assistance à l'État tant que les grands projets formulés dans le plan d'action national et financés par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ou d'autres dispositifs n'auront pas donné de résultats concrets.

86. Il est proposé de maintenir à 7,5 millions de dollars les crédits au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12. Le montant prévu couvrirait l'exécution de 95 projets à effet rapide relatifs aux infrastructures et à la fourniture de services de base, 70 projets relatifs aux moyens de subsistance et à la création d'emplois et 35 projets de formation et de renforcement des capacités. Dans les cas où les projets nécessiteraient un financement supplémentaire pour être menés à bien, des cofinancements seraient sollicités auprès des partenaires, des donateurs et du fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Les propositions de projets à effet rapide seront examinées et approuvées après consultation avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, afin de déceler les failles dans les activités de relèvement et pour éviter les doubles emplois.

III. Analyse des variations²

87. La terminologie standard de l'analyse des variations qui est employée ici ainsi que dans les rapports précédents est définie à l'annexe I.B du présent rapport.

² Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(17 084,9)	(7,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

88. La variation s'explique principalement par : a) des sommes moins importantes que prévu (calculées aux coûts standard), à verser aux pays fournissant des contingents, au titre du matériel appartenant aux contingents, en raison d'une plus grande précision des prévisions relatives aux effectifs supplémentaires déployés à la suite du tremblement de terre, par rapport à celles, de nature plus provisoire, du précédent budget; b) la révision à la baisse du coût moyen des voyages occasionnés par la relève des contingents, au vu des dépenses récemment constatées; et c) le fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre du transport du matériel, étant donné que l'ensemble du matériel nécessaire devrait normalement avoir été déployé au cours de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	2 225,1	2,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

89. L'augmentation tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre des indemnités de subsistance, dans la mesure où l'on prévoit le déploiement intégral de 1 351 membres de la Police des Nations Unies au cours de l'exercice 2011/12 (chiffre qui ne comprend pas 100 agents pénitentiaires, classés sous la rubrique Personnel fourni par des gouvernements), alors que les prévisions du budget 2010/11 se fondaient sur l'hypothèse du déploiement progressif de 200 agents de police supplémentaires conformément à la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité. À la lumière des tendances récentes observées en matière de déploiement, un abattement pour délais de déploiement de 5 % a été appliqué aux prévisions, contre 6 % dans le budget précédent.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(11 501,0)	(15,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La diminution est essentiellement due à : a) la révision à la baisse du coût moyen des voyages occasionnés par la relève des contingents, au vu des dépenses récemment constatées; b) le fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre du transport du matériel, étant donné que l'ensemble du matériel nécessaire devrait normalement avoir été déployé au cours de l'exercice 2010/11; et c) la baisse des dépenses prévues au titre du remboursement calculé aux coûts standard du matériel majeur, du fait d'une plus grande précision des prévisions, élaborées sur la base de projets de mémorandum d'accord et de mémorandums d'accord déjà signés, alors que les prévisions du budget précédent étaient de nature plus provisoire.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	11 471,7	13,7 %

• Paramètres budgétaires : mise en œuvre du nouveau régime des engagements

91. La variation à cette rubrique correspond essentiellement à l'augmentation des dépenses communes de personnel, calculées sur la base d'un taux de 90,4 % des salaires nets, contre 69 % dans le budget de l'exercice 2010/11. Elle tient aussi à l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 14 % dans le budget précédent.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	528,6	1,5 %

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

92. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par la création proposée de 54 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 149,4)	(8,4 %)

• Mandat : moyens revus à la baisse et produits inchangés

93. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la révision du taux de vacance de postes. Ainsi, les dépenses ont été calculées sur la base d'un taux de 10 %, contre 8 % dans le budget de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 582,6	17,9 %

• Paramètres budgétaires : mise en œuvre du nouveau régime des engagements

94. La variation à cette rubrique correspond essentiellement à l'augmentation des dépenses communes de personnel, calculées sur la base d'un taux de 90,4 % des salaires nets du personnel recruté sur le plan international, contre 69 % dans le budget précédent. L'augmentation des dépenses est en partie compensée par l'application d'un taux de vacances de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre 15 % dans le budget précédent, et d'un taux de 10 % pour les postes soumis à recrutement national, contre 6 % dans le budget précédent. Les prévisions se fondent sur l'hypothèse de la création de 193 emplois de temporaires recrutés sur le plan international et de 245 emplois de temporaire recruté sur le plan national pour la période de neuf mois allant de juillet 2011 à mars 2012, date à laquelle la situation des ressources nécessaires devrait se stabiliser.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(817,8)	(9,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La variation découle de la baisse des dépenses prévues au titre des frais de voyages et des frais connexes, du fait de la diminution du nombre d'affectations provisoires de personnel temporaire au cours de l'exercice 2011/12. Cette baisse est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses au titre des programmes de formation à l'extérieur de la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2 941,7	2,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

96. La variation découle essentiellement de la hausse des dépenses prévues au titre : a) des carburants et lubrifiants, compte tenu de l'exécution du contrat clef en main d'approvisionnement et d'une consommation de carburant qui devrait atteindre 16,6 millions de litres au cours de l'exercice 2011/12, contre 11,0 millions de litres au cours de l'exercice 2010/11; et b) des services d'infrastructure, du fait de l'augmentation du nombre de locaux. La variation est en partie compensée par une réduction des ressources nécessaires au titre de l'acquisition d'installations préfabriquées, de matériel électrique, de groupes électrogènes, de réservoirs d'eau et de fosses septiques, due au fait que les acquisitions devraient prendre fin au cours de l'exercice 2010/11 et qu'aucun crédit n'a été prévu pour l'hébergement sur un navire.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(13 156,4)	(49,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

97. La baisse des crédits demandés tient avant tout au fait qu'aucune dépense n'est prévue pour l'achat de véhicules et de matériel d'entretien, dans la mesure où les acquisitions nécessaires devraient normalement avoir été effectués au cours de l'exercice 2010/11. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des dépenses liées à l'exécution du contrat clef en main d'approvisionnement en carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 910,6)	(6,6%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

98. La variation résulte surtout de la diminution des dépenses prévues au titre de la location et de l'utilisation d'hélicoptères, compensée en partie par l'augmentation des dépenses liées à l'exécution du contrat clef en main d'approvisionnement en carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(175,7)	(15,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

99. La variation correspond essentiellement à la révision à la baisse des dépenses prévues pour l'approvisionnement en carburant, en huile et en lubrifiants de 16 patrouilleurs maritimes appartenant aux contingents, à la lumière de la consommation récemment constatée.

	<i>Variation</i>	
Communications	3 683,6	10,7 %

• **Gestion: moyens revnus à la baisse et produits inchangés**

100. La variation s'explique essentiellement comme suit : a) la révision à la baisse des dépenses de matériel de transmission, due au fait qu'il est seulement prévu de remplacer le matériel qu'il ne serait pas rentable de réparer; et b) aucun crédit n'a été prévu pour l'acquisition de matériel d'information, dans la mesure où les acquisitions devraient prendre fin au cours de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(4 910,3)	(41,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La baisse des crédits demandés tient à la diminution des achats de matériel informatique, compte tenu du fait que les acquisitions devraient s'achever au cours de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Santé	(768,0)	(8,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La variation est l'effet de la révision à la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures et services médicaux, compte tenu des dépenses constatées récemment. Elle résulte également de la baisse des dépenses prévues au titre du remboursement aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard), du soutien autonome.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	209,0	4,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. La variation s'explique par l'augmentation de dépenses prévues au titre du remboursement aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) du soutien autonome, ainsi que par l'achat d'un appareil Cardiac Reader en remplacement d'un appareil endommagé.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(10 293,9)	(44,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

104. La variation est essentiellement due au fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre de l'appui au Bureau de l'Envoyé spécial et de l'appui direct au Gouvernement haïtien, alors que ces dépenses étaient inscrites au budget de l'exercice 2010/11.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

105. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 810 305 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 236 339 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 15 octobre 2011;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 573 966 000 dollars pour la période allant du 16 octobre 2011 au 30 juin 2012, à raison de 67 525 420 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 65/256 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 64/269)

Décision/demande

Mesures prises

Section I : présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10).

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité sont indiqués dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2011/12.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).

Des mesures ont été prises pour améliorer la présentation du budget et l'exactitude des prévisions en se fondant sur des données factuelles rétrospectives.

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).

Chaque mois, la Mission passe en revue les engagements non réglés afin d'annuler ceux qui sont jugés inutiles. Une commission d'examen composée du Directeur de l'appui à la Mission, du Chef des services d'appui intégrés, du Chef des services administratifs, du Chef du Groupe du budget et du Chef des finances a été mise sur pied pour examiner tous les engagements non réglés et recenser ceux qui sont valables et doivent être conservés.

(Résolution 65/256)

Décision/demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 8).

Tout est fait pour que les crédits demandés correspondent aux moyens opérationnels dont la Mission a besoin pour remplir son mandat.

*Décision/demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'accélérer le processus de recrutement afin de pourvoir rapidement et efficacement les postes et emplois vacants, en particulier les emplois de temporaire recruté sur le plan national (par. 12).

La Mission a mis en place une équipe spéciale à seule fin d'accélérer le processus de recrutement. Des offres d'emploi sont également adressées à des candidats potentiels dont le nom figure dans le fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission offre aux fournisseurs locaux un meilleur accès aux marchés qu'elle passe (par. 13).

Tout est fait pour encourager la participation active des fournisseurs locaux.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le montant affecté aux projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 soit utilisé efficacement, rapidement et intégralement (par. 14).

L'approbation exceptionnelle de l'élévation du seuil de financement des projets à effet rapide, qui est passé de 25 000 à 100 000 dollars, a facilité les progrès dans ce domaine. Tout est fait pour achever les projets dans les temps et des mesures de suivi ont été faites pour passer en revue les projets mis en œuvre.

Prie le Secrétaire général de procéder, lorsqu'il établira son prochain projet de budget pour la Mission, à un réexamen complet de l'évaluation des besoins de terrain afférents aux projets à effet rapide, en tenant compte des directives y relatives du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat (par. 15).

Tout est fait pour réexaminer l'évaluation des besoins afférents aux projets à effet rapide en tenant compte des directives y relatives du Département des opérations de maintien de la paix.

Prie le Secrétaire général de renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, notamment pour ce qui est de remédier aux causes profondes des situations d'urgence imprévues, telles que celle causée par l'épidémie de choléra (par. 16).

Tout est fait à cet égard pour parvenir à un accord sur les services communs qui permettrait de renforcer la coordination entre la MINUSTAH et les diverses entités des Nations Unies présentes en Haïti.

Prie le Secrétaire général de se servir des moyens dont il dispose pour fournir au Gouvernement haïtien une assistance logistique et technique qui l'aide, comme l'a voulu le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1927 (2010) et 1944 (2010), à agir rapidement à cet égard (par. 19).

Toutes les parties ont signé le mémorandum d'accord d'aide au Gouvernement haïtien et la fourniture de l'aide s'est accélérée.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/660)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis

Les hypothèses de planification exposées dans le projet de budget 2011/12 reposent sur les points stratégiques suivants : a) les progrès accomplis par la

que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la Mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que la portée des mesures d'amélioration pourrait être étendue pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution

Mission dans l'exécution de son mandat depuis 2004 et ses principales priorités pour l'exercice 2011/12 définies conformément aux résolutions 1908 (2010) et 1944 (2010) du Conseil de sécurité; b) les conditions dans lesquelles la Mission opère actuellement et devrait opérer tout au long de l'exercice 2011/12; c) les aspects techniques des initiatives prévues, les ressources actuellement disponibles et les activités qui devraient être menées en 2011/12; d) les résultats obtenus depuis le début de la phase temporaire de renforcement des activités de la Mission qui a fait suite au tremblement de terre; e) la corrélation entre les ressources et les aspects techniques des programmes prévus pour l'exercice 2011/12; et f) les principales décisions de l'administration qui auraient des incidences sur l'utilisation des ressources militaires, policières et civiles, ainsi que sur le financement des activités techniques. De plus, les renseignements fournis dans les hypothèses de planification mettent en lumière les décisions prises par l'administration en matière de fourniture d'un soutien logistique et de conseils techniques au Gouvernement haïtien, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1944 (2010), et de collaboration avec le BCAH et l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les activités d'aide humanitaire et de relèvement.

La budgétisation axée sur les résultats, qui est la méthode utilisée, permet de mettre en corrélation les résultats escomptés, les indicateurs de succès, les produits et les ressources demandées. Les projets pluriannuels de la Mission sont de construire une maison des Nations Unies et un camp capable d'accueillir 500 personnes. Chaque projet comporte trois phases distinctes (consultations, achats et construction) et les ressources sont allouées en fonction des besoins pour chaque phase.

Tout est fait pour réaliser des gains d'efficacité à chaque fois que cela s'avère possible et quelle que soit la composante. Les services organiques sont tout particulièrement encouragés à rechercher ces gains. Le terme « gains d'efficacité » désigne l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources, et donc l'inutilisation de certaines ressources, ou l'obtention d'un résultat supérieur avec des ressources identiques.

ou la non-exécution des activités programmées. Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général. Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale le financement d'emplois au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée. Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un emploi de temporaire sera converti en poste au cours de l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que, de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation d'emplois en postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Tout est fait pour justifier de façon détaillée la réaffectation des fonds entre les principales catégories de dépenses.

La phase de renforcement des activités de la Mission devra durer deux ans. Tous les emplois de temporaire nécessaires à cet égard ont été créés jusqu'au 30 juin 2011. La prolongation de chaque emploi au-delà de cette date a été justifiée dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2011/12 par la persistance des besoins opérationnels.

Il est proposé de supprimer les emplois de temporaire suivants d'ici à la fin juin 2011 : Directeur des affaires politiques (D-2); Conseiller spécial principal au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (D-1); Coordonnateur hors classe au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires) (P-5); responsable des opérations (P-4); et spécialiste des questions électorales (P-4).

Le tremblement de terre a causé la disparition soudaine d'environ un tiers des 60 000 fonctionnaires du pays. Le système de justice et la prééminence du droit ont été encore affaiblis par les dommages subis par les commissariats de police, les prisons et les tribunaux. Afin de continuer à aider le Gouvernement haïtien à reconstruire ses capacités pour faire régner l'état de droit, un certain nombre d'emplois créés dans le cadre du renforcement des activités à la suite du tremblement de terre doivent être conservés, comme ceux de la Section de la justice, du Groupe de l'administration pénitentiaire et du Bureau du Chef de la police.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

La composante appui aura besoin de tous ses emplois de temporaire en 2011/12 pour soutenir l'accroissement considérable des projets de génie civil (appui au Gouvernement haïtien en matière de reconstruction et d'atténuation des effets de la catastrophe, construction de nouveaux bureaux et de logements pour le personnel), la décentralisation des activités d'appui et la création du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue, du bureau sous-régional de Léogâne et de la Section de la gestion du matériel.

(A/64/660/Add.16)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que la demande d'indemnisation liée à un cas de décès ou d'invalidité sera réglée rapidement. Il compte également que les 17 projets de mémorandum d'accord seront prêts dans les meilleurs délais (par. 8).

Les demandes d'indemnisation liées à un cas de décès ou d'invalidité sont traitées au Siège de l'ONU par le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation. Pour que ces demandes soient réglées rapidement, la Mission veille à fournir au Comité les informations nécessaires, comme les certificats de décès, les formulaires de désignation de bénéficiaires, les avis de perte ou les notifications administratives.

Le Comité note que la Mission envisage de construire des logements résistant aux cyclones et aux tremblements de terre pour 500 à 700 membres du personnel. Le Comité note les efforts entrepris et engage la MINUSTAH à achever dès que possible la construction des logements temporaires afin de mettre fin à la nécessité de recourir au navire amarré. Le Comité compte qu'une mise à jour des plans pour la construction de logements plus permanents sera présentée dans le cadre des futurs projets de budget (par. 18).

La Mission a construit un camp pouvant accueillir 250 membres du personnel et ne se sert plus du navire amarré. D'autres logements capables de résister aux cyclones et aux tremblements de terre devraient pouvoir accueillir 500 membres du personnel supplémentaires.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/64/5, vol. II)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs au Siège et dans toutes les missions (par. 124).

En ce qui concerne la gestion du portefeuille de fournisseurs, la Mission se conforme aux directives du Manuel des achats. Un membre du personnel recruté sur le plan international s'occupe à temps plein de ces questions.

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité recommande que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats (par. 127).</p>	<p>Tous les trimestres, la Mission évalue la qualité des prestations des fournisseurs et présente régulièrement ses rapports à la Division des achats.</p>
<p>Le Comité recommande à nouveau à toutes les missions de renforcer leur suivi de la consommation de carburants (par. 249).</p>	<p>La Mission a créé une cellule de prévention des fraudes au sein du Groupe des carburants afin de surveiller au quotidien les opérations et la consommation. La mise en place d'un système de livres de bord sur la consommation de carburants permettant de recueillir des données électroniques aux points de distribution des véhicules se poursuit, 50 % du système ayant déjà été installé. La Mission mettra en place le système de gestion des carburants qu'elle devrait recevoir en 2011/12 et qui offrira une solution à long terme à la question de la surveillance de la consommation de carburants.</p>
<p>Le Comité recommande de donner suite rapidement à toutes les demandes de classement ou de reclassement de poste présentées par les diverses missions (par. 332).</p>	<p>Après consultation du Bureau de la gestion des ressources humaines, la nouvelle opération de reclassement devrait commencer début avril 2011, après le deuxième tour de l'élection présidentielle, qui devrait se tenir en mars 2011.</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

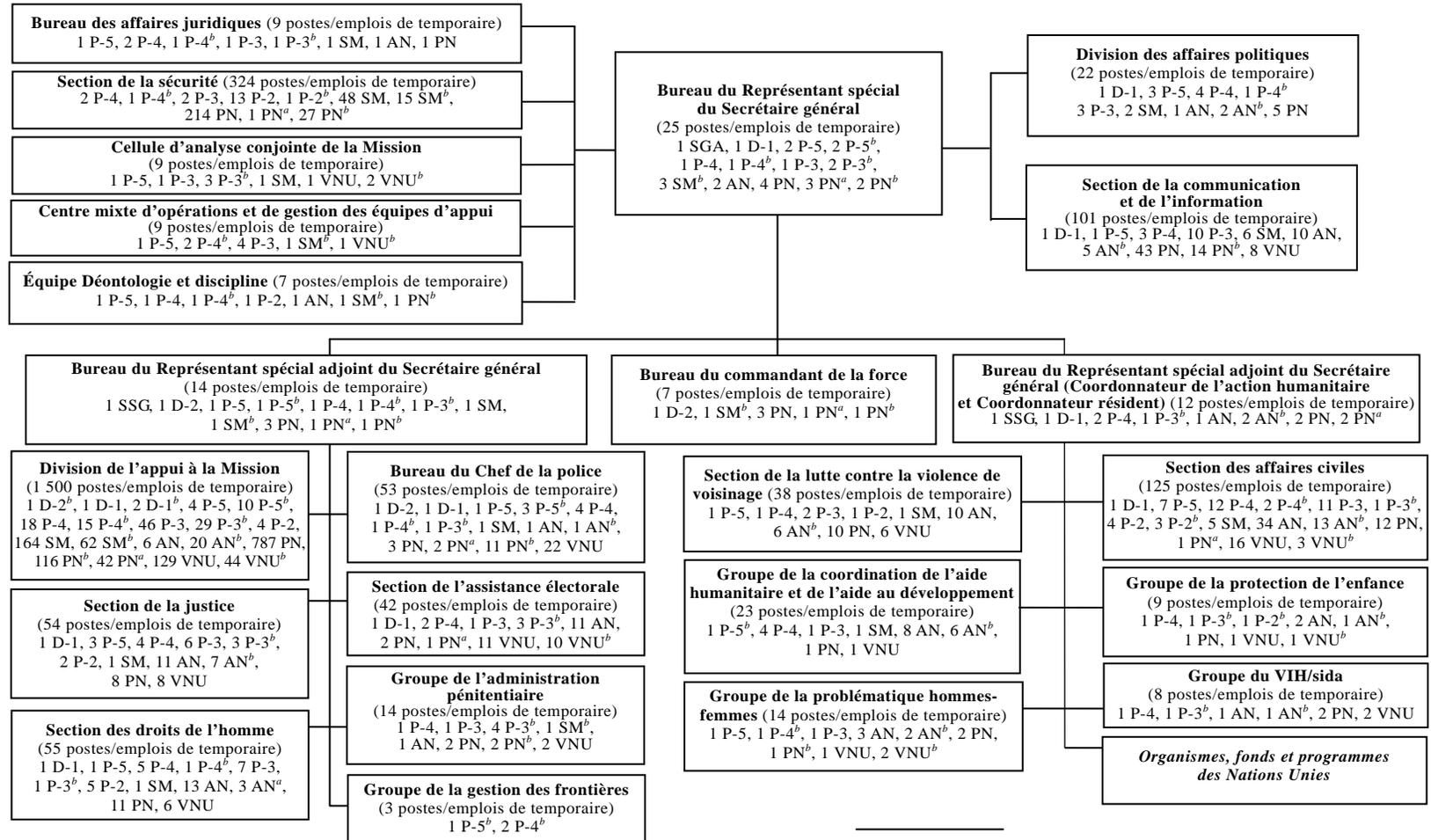
B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

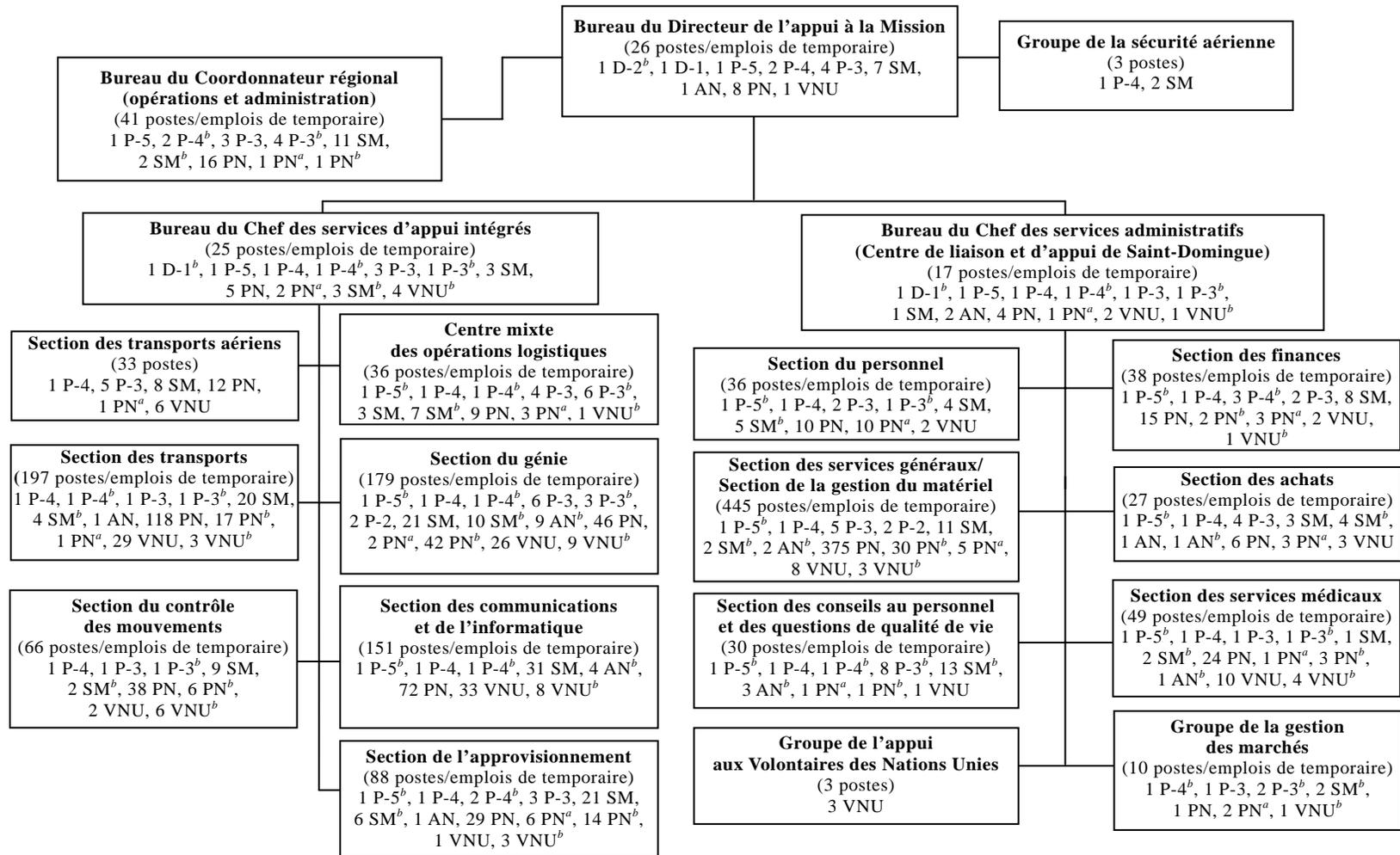


Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;
PN : agent des services généraux recruté sur le plan national;
VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Postes d'agent du Service mobile transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

^b Emplois de temporaire.

B. Division de l'appui à la Mission



Annexe III

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Reconstruction institutionnelle	<i>Justice</i>		
Renforcement de l'aptitude des institutions publiques à offrir des services de police, de justice et d'administration publique aux niveaux national et local, en particulier des services aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables	Le Ministère de la justice et de la sécurité publique et les tribunaux disposent d'infrastructures provisoires.	Mise à disposition d'au moins 600 m ² de locaux (construction, rénovation de locaux et fourniture de bâtiments préfabriqués)	Chef de file : Programme conjoint pour l'état de droit PNUD-MINUSTAH (justice)
	Renforcement des capacités de l'appareil judiciaire, en vue notamment d'une meilleure compréhension des interventions judiciaires en cas de violence sexuelle et sexiste, des questions juridiques liées à l'exploitation des enfants, du VIH/sida et des droits de l'homme	Formation de 200 juges, procureurs et juges de paix aux cadres juridiques nationaux et internationaux régissant notamment les questions liées à la violence sexuelle et sexiste, au SIDA, aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et à la discrimination	Partenaires : MINUSTAH (droits de l'homme, problématique hommes-femmes, protection de l'enfance, lutte contre la violence de voisinage), UNICEF, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ministère de la justice et de la sécurité publique
	Amélioration de l'accès à la justice, notamment des mineurs	15 bureaux d'aide juridique et 10 tribunaux itinérants sont opérationnels.	Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies
Amélioration du fonctionnement du système judiciaire grâce à l'augmentation du nombre d'audiences et à la rationalisation du Greffe	Élaboration et mise en œuvre d'un projet pilote sur les solutions autres que l'incarcération et la détention provisoire des mineurs à Port-au-Prince		
		L'Observatoire national de la violence et de la criminalité est opérationnel.	

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<p>5 bureaux régionaux du Bureau du protecteur du citoyen sont opérationnels.</p> <p>Des données ventilées par sexe sur la violence sont à la disposition des autorités judiciaires.</p> <p>Les tribunaux enregistrent des informations sur les affaires en suspens, notamment : a) la date à laquelle le tribunal a été saisi de l'affaire; b) le chef d'accusation; et c) la date de l'audience suivante ou de toute autre future mesure.</p> <p>Les tribunaux disposent des moyens nécessaires pour : a) enregistrer les délibérations; b) conserver et tenir à jour les comptes rendus écrits; et c) suivre les affaires en suspens et les dates d'audience.</p> <p>L'inspection judiciaire du Ministère de la justice est opérationnelle. Des projets de réformes juridiques sont soumis au Parlement (Code pénal, Code de procédure pénale, justice pour mineurs).</p>	
	<i>Système pénitentiaire</i>		
	Renforcement de l'aptitude de la Direction de l'administration pénitentiaire à assurer l'efficacité du système pénitentiaire national et à améliorer l'infrastructure	<p>Augmentation de 10 % de la capacité d'accueil des prisons</p> <p>Révision et validation du Manuel des greffiers</p>	<p>Chef de file : Programme conjoint pour l'état de droit PNUD-MINUSTAH (système pénitentiaire)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (justice, Police des Nations Unies, droits de</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	pénitentiaire conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme	<p>Élaboration de procédures opérationnelles permanentes relatives à la sécurité et mise au point d'une politique de gestion des crises</p> <p>Mise à jour et validation du manuel utilisé dans le cadre du programme de formation du personnel nouvellement recruté de la Direction de l'administration pénitentiaire et sélection et formation de 10 facilitateurs de la Direction</p> <p>La formation des greffiers est assurée et le manuel correspondant est pleinement utilisé.</p> <p>Formation initiale et affectation de 300 nouveaux fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire</p> <p>Élaboration, par la Direction de l'administration pénitentiaire, de politiques tenant compte des besoins médicaux et psychologiques des détenus, toute l'attention voulue étant accordée aux besoins spécifiques des femmes et des enfants</p>	<p>l'homme, problématique hommes-femmes, affaires civiles, protection de l'enfance, lutte contre la violence de voisinage), UNICEF, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Direction de l'administration pénitentiaire</p> <p>Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<i>Police</i>		
	Renforcement de l'aptitude de la police nationale haïtienne à s'acquitter de son mandat et création d'une base de données fonctionnelle sur la criminalité	<p>Le centre de commandement de la police nationale est opérationnel.</p> <p>Augmentation du nombre de femmes au sein des forces de police (pour 1 000 résidents)</p>	<p>Chef de file : Police des Nations Unies</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, justice, droits de l'homme, problématique hommes-femmes, protection de l'enfance, cellule</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Implantation de services départementaux de police judiciaire dans 10 départements (contre 4 en 2009)	d'analyse conjointe de la Mission), PNUD, UNICEF, UNIFEM, OIM, ONUSIDA, Programme alimentaire mondial (PAM), Police nationale haïtienne, Ministère de la justice et de la sécurité publique Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Prise de conscience accrue, par la police nationale, la Brigade de protection des mineurs, les fonctionnaires des services d'immigration et les organisations locales, des questions liées à la violence au sein de la famille, à la violence sexuelle et sexiste, au VIH/sida et à la protection de l'enfance, notamment la traite des enfants	Des procédures opérationnelles permanentes et des politiques de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste sont en place. Création et équipement d'un lieu réservé à l'enregistrement des cas de violence sexuelle et sexiste et d'enquête en la matière dans au moins 10 commissariats de police du département de l'ouest Renforcement de la Brigade de protection des mineurs de la police nationale (bureaux, système de communications et de bases de données) dans les 10 départements	
	<i>Administration publique</i>		
	Renforcement du rôle et des capacités des délégations, des vice-délégations et des municipalités en matière de planification faisant appel à la participation, d'établissement de budgets et de contrôle, en vue d'offrir des services de base, de réduire la vulnérabilité de la population et d'assurer sa protection, et notamment	Mise au point d'un plan gouvernemental visant à redéfinir les rôles de l'administration centrale et des autorités locales ainsi que les relations qu'elles entretiennent entre elles Adoption de 9 plans de développement local Formation de 25 fonctionnaires dans 9 municipalités	Chef de file : MINUSTAH (affaires civiles)/PNUD/Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) Partenaires : MINUSTAH (conseiller juridique, justice, droits de l'homme, problématique hommes-femmes, protection de l'enfance), UNIFEM, BCAH, Fonds des Nations Unies pour la

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	d'assurer la gestion, à l'échelle locale, du retour et de la réinstallation des personnes déplacées	<p>Mise en œuvre, dans des municipalités du nord-est du pays, de projets visant à améliorer la prestation de services de base et la situation de l'emploi</p> <p>Les autorités municipales et les délégations dont les locaux ont été touchés par le tremblement de terre sont relogées dans de nouveaux bâtiments ou des bâtiments temporaires.</p> <p>Certaines municipalités mettent en œuvre des projets visant à améliorer la prestation de services de base, l'adaptation aux changements climatiques et la situation de l'emploi.</p> <p>Une part croissante des budgets municipaux est allouée à la prestation de services de base et le montant des fonds mobilisés à l'échelon local augmente progressivement.</p> <p>Accroissement des recettes fiscales perçues par les administrations locales après la mise en œuvre de la réforme des impôts locaux</p> <p>Adoption par le Parlement d'une loi relative à la fonction publique locale qui tient compte de la problématique hommes-femmes</p>	<p>population (FNUAP), OIM, PAM, Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère à la condition féminine, Bureau du Médiateur, maires</p> <p>Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Reconstruction territoriale			
Renforcement de l'aptitude des autorités locales et de l'administration centrale à réagir aux catastrophes et à en atténuer les effets, à planifier et gérer le retour et la réinstallation des personnes concernées, ainsi que l'enlèvement des décombres, et à mettre au point des plans territoriaux fondés sur l'analyse démographique	L'amélioration de l'accès des pouvoirs publics aux données et analyses démographiques contribue à réduire la pauvreté et aide à la mise en œuvre du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti.	<p>Mise à jour des cartes concernant les zones dévastées</p> <p>Préparatifs du cinquième recensement de la population et de l'habitat (2013)</p> <p>Réalisation d'enquêtes sur la pauvreté à l'échelle locale</p> <p>Un comptage de la population et des logements dans tout le pays est mené à bien.</p> <p>Un rapport concernant l'impact du tremblement de terre de 2010 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est établi.</p>	<p>Chef de file : FNUAP</p> <p>Partenaires : PNUD, OIM, ONU-Habitat, UNOSAT, Ministère de la planification, Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	Amélioration des capacités des institutions locales en matière de gestion des risques de catastrophe, grâce à un renforcement des politiques et instruments adéquats et à leur intégration dans tous les secteurs ainsi que dans les plans de développement local, y compris par la mise au point de systèmes d'alerte rapide	<p>Mise en place d'un plan d'urgence en cas de catastrophe naturelle actualisé, qui se fonde sur des données exactes et prévoit des mécanismes de prépositionnement, de coordination, d'alerte rapide et de communication</p> <p>Renforcement de l'aménagement des bassins versants et réinstallation des populations les plus à risque</p> <p>Signature d'accords visant à mettre sur pied un centre national de données de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au sein du Bureau des mines et de l'énergie et à installer un marégraphe en tant qu'élément d'un système d'alerte rapide en milieu côtier</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : BCAH, MINUSTAH, OIM, PAM, Organisation panaméricaine de la santé (OPS), UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, Ministère de la planification, Service maritime de navigation d'Haïti, Bureau des mines et de l'énergie</p> <p>Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
	<p>Définition d'une stratégie de déblaiement, qui consiste notamment à désigner et dégager des sites centraux de collecte/recyclage pour les régions où se concentrent la plus grande quantité de décombres, à faire participer/recruter la population locale, à définir la procédure de recyclage, à évaluer l'impact sur l'environnement, à mobiliser des fonds et à définir un cadre juridique s'agissant de la prise en charge</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe naturelle, fondée sur l'examen de cartes et l'analyse des risques et de la dynamique démographique, et tenant compte des aspects écologiques</p> <p>Mise à jour du cadre juridique de gestion des risques de catastrophe</p> <p>La stratégie de déblaiement et de recyclage est définitivement arrêtée. Au moins 2 000 000 de m³ de décombres sont en cours d'enlèvement, en application d'une stratégie coordonnée par l'ONU.</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH, OIM, UNOPS, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), PAM, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), BCAH, Commission présidentielle pour la réinstallation, Ministère de la planification, Ministère des travaux publics, transports et communications, Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, autorités locales</p> <p>Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<p>Le déblaiement de certains sites prioritaires est amorcé, dans le respect de l'environnement, avec la participation et le recrutement de la population locale.</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des décombres dans 6 quartiers de Port-au-Prince et 1 quartier de Léogâne</p> <p>230 000 m³ de décombres sont enlevés et collectés à Port-au-Prince et 300 000 à Léogâne.</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : OIM, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ONU-Habitat, PAM, Organisation internationale du Travail (OIT), Commission présidentielle pour la réinstallation, Ministère de la planification, Ministère des</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
			travaux publics, transports et communications, Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
			Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies
			Chef de file : ONU-Habitat
			Partenaires : MINUSTAH, OIM, PNUD, PAM, BCAH, UNICEF, OMS, OIT, UNIFEM, FNUAP, UNOPS, Cabinet du Président, Ministère des travaux publics, transports et communications, Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, Ministère de la planification, autorités locales
			Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Renforcement de l'aptitude de l'administration centrale et des autorités locales à définir, programmer et mettre en œuvre une stratégie de retour et de réinstallation et à en assurer le suivi	Au moins 10 bâtiments temporaires et du matériel de bureau de base sont mis à la disposition des délégations et des autorités municipales dont les locaux ont été endommagés ou détruits par le tremblement de terre. Établissement de groupes de partenaires favorisant le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées dans 10 quartiers de Port-au-Prince et mise en œuvre de programmes intégrés de retour dans des conditions de sécurité Construction de 87 337 abris temporaires sous l'égide de l'ONU Mise au point d'instruments transitoires pour le financement de logements et de systèmes d'information sur les terrains urbains et de gestion correspondante	
	Renforcement de l'aptitude de l'administration centrale et des autorités locales à planifier, mettre en œuvre et gérer les stratégies de reconstruction et	Des plans stratégiques de développement urbain tenant compte des valeurs historiques et socioculturelles des communautés, qui consistent	Chef de file : PNUD Partenaires : ONU-Habitat, MINUSTAH, OIM, PAM, UNESCO, UNOPS, Ministère des

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	de développement territorial et à fournir des services de base dans tous les départements	notamment en des projets de relèvement/construction, des projets de formation et des petits projets, sont appliqués à la zone urbaine métropolitaine de Port-au-Prince, à d'autres villes directement touchées par le tremblement de terre et à certains pôles de développement. Mise au point d'instruments transitoires pour le financement de logements et de systèmes d'information sur les terrains urbains et systèmes de gestion correspondants Organisation de tables rondes consultatives bimensuelles dans 10 départements	travaux publics, transports et communications, Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, Ministère de la planification, autorisations locales Mécanisme : Cadre stratégique intégré des Nations Unies

